



HAL
open science

Les nouveaux chasseurs de l'Isère, entre proximités territoriales et sociales

Justine Fabre

► **To cite this version:**

Justine Fabre. Les nouveaux chasseurs de l'Isère, entre proximités territoriales et sociales. Sociologie. 2015. dumas-01321018

HAL Id: dumas-01321018

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01321018>

Submitted on 24 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Justine Fabre

Les nouveaux chasseurs de l'Isère, entre proximités territoriales et sociales.

Encadrant pédagogique : Jean-François Barthe

Encadrante professionnelle : Coralie Mounet

Année 2015



Sommaire

Introduction	3
I-Contexte	5
Cadre réglementaire de la chasse.....	6
Organisation de la chasse en Isère.....	7
État de l'art	8
II- Outils théoriques mobilisés	10
III- Problématisation	14
IV- Méthodologie	17
V- Résultat	19
Chapitre 1 : l'entrée dans la pratique	20
La connaissance d'un chasseur.....	20
Les freins à l'entrée dans la pratique.....	23
Les justifications à chasser.....	26
Chapitre 2 : Les liens au territoire	31
Choix matériel et social d'un territoire de chasse	32
Choix par facilité d'accès à un territoire.....	35
Choix par attachement au territoire.....	37
Chapitre 3 : les effets de la pratique de la chasse	40
Une richesse de connaissances.....	40
Une prise d'autonomie	43
Conclusions	45
Bibliographie	47
Annexes	49

Introduction

Le stage se déroule dans le cadre d'une collaboration entre la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI) et le laboratoire Pacte à Grenoble.

Le laboratoire Pacte (Politiques publiques, Action politique, Territoires) est un laboratoire de recherche mixte du CNRS, qui rassemble entre autres des politistes, des géographes, des urbanistes et des sociologues. Les tutelles de cette unité sont l'institut d'études politiques de Grenoble, l'université Pierre Mendès France, l'université Joseph Fourier et le CNRS.

La FDCI est composée de 12 administrateurs (élus parmi les chasseurs isérois en Assemblée Générale) qui représentent les 12 « pays cynégétiques »¹ (découpage du département). Ces pays sont définis selon les limites naturelles (montagnes, cours d'eaux...), mais aussi selon le mode de chasse pratiqué, « cynégétique » signifiant « l'art de la chasse ».

En faisant appel à des sociologues, la FDCI souhaite se questionner différemment (s'intéresser aux chasseurs « ordinaires », à la réalité du terrain sur un mode inductif) pour établir un état des lieux de la situation actuelle de la chasse en Isère et engager une réflexion sur l'avenir de la chasse dans le département. Cette réflexion permettra notamment d'élaborer son nouveau projet associatif pour les dix prochaines années. Pour répondre à ces questionnements, un ensemble d'études sont menées en collaboration avec le laboratoire Pacte sur des thématiques définies grâce à un processus participatif avec le personnel et les élus du conseil d'administration. De ces différentes thématiques ont découlé quatre stages : l'un portant sur l'image de la chasse aujourd'hui, un second sur la place des savoir cynégétiques, un autre sur les conflits qu'il pouvait y avoir entre certains territoires de chasse et la FDCI et enfin le mien portant sur les nouveaux chasseurs.

L'intitulé initial du stage est « Qui sont les chasseurs d'aujourd'hui ? Pratiques, identités et motivations des nouveaux chasseurs de l'Isère ». L'étude se focalise en particulier sur certains types de chasseurs :

- « les chasseurs « urbains », n'ayant pas de lien historique avec des communes rurales, en opposition avec les chasseurs « plus traditionnels », résidents ou ayant un lien familial, actuel ou historique avec des communes rurales ;
- « les nouveaux chasseurs, qui viennent de valider leur permis de chasse »

Par « nouveaux chasseurs », nous entendons ceux qui ont validé leurs permis de chasse il y a peu de temps. L'objectif est de comprendre si de nouvelles identités, pratiques et motivations émergent chez ces chasseurs. Ces nouveaux chasseurs sont divisés, dans l'intitulé de mon stage, en deux catégories correspondant à leurs lieux de provenance : les nouveaux chasseurs « urbains » et les nouveaux chasseurs « plus traditionnels, résidents ou ayant un lien familial, actuel ou historique avec des communes rurales ». Il s'agit donc de comprendre si ces nouveaux chasseurs sont porteurs de nouvelles valeurs, s'investissent de la même manière dans la gestion des territoires, ont des pratiques et des motivations différentes des « anciens » etc. Ensuite il s'agira de définir si leur provenance géographique, qu'ils soient d'origine urbaine ou rurale, a un lien avec ces différences, s'il y en a.

1 Cf Annexe

Il va donc s'agir dans un premier temps de s'intéresser à la notion de territoire en utilisant des notions de géographie culturelle, afin de comprendre les dimensions que revêt celui-ci (physique, social, vécu). La géographie culturelle permettra alors de comprendre les différents rapports qu'entretiennent les nouveaux chasseurs avec leur territoire de chasse. La sociologie pragmatique nous permettra d'entrer par les pratiques des acteurs afin de comprendre si les pratiques des nouveaux chasseurs sont influencées par leurs rapports aux territoires et vice versa. De plus, la prise en compte de la temporalité permettra d'étudier le passé d'un individu ou d'un groupe et de comprendre si celui-ci intervient ou pas dans le présent. Enfin, nous emprunterons les théories de Boltanski et Thévenot et notamment le modèle des cités et des mondes, pour appréhender les motivations des nouveaux chasseurs. Cette théorie nous permettra aussi de voir à quelles mises à l'épreuve ils sont soumis.

Il va alors s'agir d'analyser dans quelles mesures les pratiques et les motivations des nouveaux chasseurs de l'Isère vont être différentes en fonction de leurs liens avec les territoires.

Nous allons tout d'abord revenir sur le cadre réglementaire de la chasse en France. Nous verrons ensuite l'organisation de la chasse en Isère et enfin un état de l'art. Cette première partie nous permettra d'appréhender le sujet du stage dans son contexte général. Nous verrons en seconde partie les outils théoriques mobilisés pour notre étude. La troisième partie concernera la problématisation du sujet et la quatrième partie celle de la méthodologie employée. Enfin en dernière partie, nous verrons les résultats de la recherche. Ces résultats seront développés en trois chapitres : l'entrée dans la pratique, les rapports aux territoire et enfin, les effet de la pratique de la chasse.

I- Contexte

1) Cadre réglementaire de la chasse.

La loi du 26 juillet 2000 relative à la chasse précise dans l'article L.220.3 du code de l'environnement que « constitue un acte de chasse tout acte volontaire lié à la recherche, à la poursuite ou à l'attente du gibier ayant pour but ou pour résultat la capture ou la mort de celui-ci ».

Le gibier peut être défini comme l'ensemble des espèces non domestiques, c'est-à-dire, au sens de l'article R.211-5 du code rural, «*n'ayant pas subi de modification par sélection de la part de l'homme et qui par leur nature ont été admises par la tradition comme susceptibles d'actes de chasse*». Le droit distingue trois catégories : le gibier sédentaire, le gibier de passage et le gibier d'eau. Toutes les espèces sont protégées, sauf certaines, inscrites sur une liste officielle, qui peuvent être chassées. Un arrêté préfectoral d'ouverture peut limiter cette liste européenne d'espèces chassables pour un département. Les espèces dont la chasse n'est pas autorisée sont, a contrario, considérées comme protégées. Leur protection est renforcée par l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Selon l'ONCFS « *un mode de chasse se définit comme la manière utilisée pour parvenir à capturer l'animal de chasse* ». En France, il existe différents modes de chasse :

- La chasse à courre ou vénerie, ou chasse à cor et à cri
- La fauconnerie
- La chasse à tir (la chasse individuelle devant soi, les autres modes de chasse à tir individuels : chasse à l'approche et à l'affût du grand gibier et la chasse à l'arc)
- La chasse en battue, chasse en groupe (la chasse du petit gibier et la chasse du grand gibier en battue)
- La chasse aux chiens courants
- Les chasses traditionnelles (pratiquées par des spécialistes autorisés possédant des connaissances techniques très approfondies)

Aujourd'hui, le statut légal et réglementaire des espèces animales sauvages résulte de décisions de la Commission européenne, de l'Etat, et du département. Les décisions prises sont éclairées par les comités consultatifs : Conseil national de protection de la nature, Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage.

La « loi chasse » de 2012 (*n° 2012-325*) confie aux chasseurs et aux Fédérations départementales des missions d'intérêt général et de service public. Ainsi, les fédérations départementales ont un rôle en matière de gestion de la biodiversité, mais aussi en matière d'information et d'éducation au développement durable. Cette loi permet aussi au préfet (sur proposition de la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs) d'imposer au propriétaire d'un territoire non chassé un prélèvement déterminé d'animaux causant des « *dégâts de gibier* ». Celui-ci « *peut voir sa responsabilité financière engagée pour la prise en charge de tout ou partie des frais liés à l'indemnisation mentionnée à l'article L. 426-1 et la prévention des dégâts de gibier mentionnée à l'article L. 421-5.* »

Les fédérations départementales, en concertation avec les chambres d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers, mettent en

place un schéma départemental de gestion cynégétique, pour une période de six ans. Ce schéma départemental fixe les dispositions relatives à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et comprend :

- Les plans de chasse et les plans de gestion

Un plan de chasse est proposé par les fédérations, il consiste à attribuer pour un territoire donné, un quota minimum et maximum d'animaux à prélever. Toutes les espèces ne sont pas soumises à un plan de chasse. Celles qui ne le sont pas sont soumises à un plan de gestion.

- Les actions pour améliorer la pratique de la chasse, telles que la régulation des animaux prédateurs, les lâchers de gibier ou la fixation des prélèvements maximum autorisés.

Un Prélèvement Maximal Autorisé (PMA) est fixé, soit par le Ministre chargé de la chasse, soit par le Préfet après avis des Fédérations de Chasseurs et de l'ONCFS. Il a pour but de désigner un nombre maximal d'animaux à prélever par chasseur, pour une période déterminée et sur un territoire donné. Tout chasseur qui souhaite prélever une espèce soumise au PMA doit tenir à jour ce que l'on appelle un « Carnet de Prélèvement Universel » (CPU) fourni par la Fédération, qu'il devra ensuite lui retourner à la fin de la campagne de chasse. De la même façon, chaque animal prélevé doit être muni d'un dispositif de marquage. Grâce à ces éléments, l'ONCFS publie un bilan des prélèvements en fin de saison de chasse.

Les indemnisations des dégâts occasionnés aux agriculteurs par le grand gibier est à la charge des fédérations départementales de chasse. En effet, depuis la « loi de finances » de décembre 1968, les agriculteurs et forestiers ont renoncé au droit de défendre leurs cultures contre la faune en échange d'une indemnité dont la responsabilité financière incombe aux fédérations de chasseurs.

- Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs.

Les fédérations départementales doivent notamment dispenser les formations au permis de chasser. Ces formations obligatoires comportent une partie pratique et une partie théorique. Ces deux formations sont soumises à examen, sous l'autorité du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable via des agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

- Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

2) Organisation de la chasse en Isère.

Le département de l'Isère est soumis à la loi Verdeille (loi du 10 juillet 1964), qui instaure des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) ou des Associations Intercommunales de Chasse Agréées (qui sont de même nature), pour faciliter le regroupement et la gestion des territoires.

Les ACCA délimitent un territoire de chasse. Elles regroupent par principe la totalité des territoires de la commune (sur les territoires communaux situés à plus de 150 mètres des habitations). Chaque ACCA doit mettre 10% de son territoire en « réserve de chasse », c'est à dire que tout acte de chasse y est interdit afin de préserver le développement de la faune sauvage. Chacune des ACCA doit être adhérente à la Fédération des chasseurs de son département. Les décisions (soumises à l'autorité du préfet) sont prises à la majorité en assemblée générale. Un conseil d'administration est responsable de sa gestion et est renouvelé tous les deux ans. Sont membres des ACCA des chasseurs ou non chasseurs :

- domiciliés ou résidents dans la commune
- propriétaires de terrains dans la commune
- locataires de terrains agricoles dans la commune
- apporteurs de terrains, même s'ils ne chassent pas
- extérieurs à la commune (10%)

Tous les membres de l'ACCA doivent payer une cotisation dont le montant varie en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent et de l'ACCA : propriétaire, résident, possesseur de résidence secondaire et étranger (ces derniers payant la cotisation la plus élevée).

Les ACCA ont en effet l'obligation d'accepter au minimum 10 % de membres extérieurs à la commune (du nombre total des membres de l'ACCA). Ce statut a donc été créé afin de permettre la chasse du plus grand nombre, et notamment pour les chasseurs citadins qui éprouvent des difficultés pour trouver une place dans une ACCA. Les chasseurs qui souhaitent entrer en tant que membre extérieur dans une ACCA, doivent faire une demande écrite qui sera examinée par le bureau de l'ACCA.

En Isère, la fédération propose la « bourse aux territoires ». L'objectif est de mettre en relation les ACCA qui souhaitent accueillir des chasseurs étrangers avec les chasseurs qui n'ont pas de territoires de chasse ou qui sont issus de territoires restreints ou dégradés.

Jusqu'en 2000, la loi Verdeille obligeait les propriétaires de terrains de moins de 20 hectares à y adhérer et permettait ainsi que l'on puisse y pratiquer la chasse. Cependant, depuis la condamnation de ce principe par la Cour européenne des droits de l'homme, un particulier peut refuser la pratique de la chasse sur son territoire quelle qu'en soit sa superficie.

Ce sont les ACCA qui délivrent, aux chasseurs détenteur du permis, une carte de chasse leur permettant d'exercer leur activité sur le territoire.

3) Etat de l'art de la chasse en France.

La pratique de la chasse a subi des modifications en terme de réglementation, de mission et donc d'image. Après la vision romantique de la chasse, qui voit la pratique comme un échange, un don entre l'Homme et l'animal, ou sous la métaphore amoureuse (Bernardina, 1995), le chasseur devient un gestionnaire. La chasse doit alors favoriser le maintien et la reproduction du gibier, mais aussi le repeuplement (production). On passe ainsi à ce que Traïni (2004) appelle la « chasse-gestion » dans les années 60-70. La pratique de la chasse devient une « *rationalisation de la production du gibier* ». Les chasseurs se revendiquent alors comme des « *protecteurs de la nature* », mais aussi comme des « *aménagistes du territoire* » (Traïni, 2004, p44). Pour Traïni (2004), ces arguments de gestion servent à justifier l'appropriation du territoire par les chasseurs face aux controverses liées à la pratique. Pour Fabiani (1982), les justifications de gestion permettraient aux chasseurs de pouvoir continuer leur pratique sans trop de contraintes car ils savent que leur situation est précaire. Elles permettent ainsi « *d'apparaître comme irréfutable sous le rapport du respect de la nature et de la compétence de la gestion* » (Fabiani, 1982, p316).

La création des ACCA va permettre d'ouvrir la pratique de la chasse à une population diverse, mais le nombre de chasseur est en diminution constante depuis 1975. Il est passé de 10,7% en 1983 à 6,4 % en 1998/99 selon les données de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Si on constate une forte baisse du nombre de chasseur à partir de 1952, il s'ensuit une hausse dans la période de 1957 à 1976. On passe alors d'environ 1 550 000 à 2 225 000 chasseurs (Scherrer, 2002). Pour Chamboredon (1982), l'accroissement du nombre de chasseur durant cette période est dû à la diversification des pratiquants dans la population rurale. Il constate que la répartition géographique des chasseurs ne correspond pas à la répartition de la population rurale. Ainsi selon lui, de nombreux « ruraux » doivent migrer (« *dé-ruralisation* »), mais ces derniers continuent de chasser, alors la pratique « *permettrait de garder un lien avec la commune et le territoire rural d'origine* » (Chamboredon 1982, p241). De plus, la diversification des pratiquants dans la population rurale permet aussi de comprendre l'augmentation du nombre de chasseur. Les retraités, ouvriers et employés seraient de nouveaux pratiquants de la chasse et les paysans ne seraient alors plus majoritaires dans le groupe des chasseurs. Fabiani (1982) constate aussi une diversification de la population rurale (diminution de la population active employée dans l'agriculture, augmentation du nombre d'ouvriers etc.) qui participerait à la transformation de la pratique de la chasse. La création des ACCA à partir de 1964 serait une raison à la diversification des pratiquants. Elle aurait permis de limiter le monopole de la chasse aux agriculteurs/paysans propriétaires et permettrait aux « *chasseurs ruraux non propriétaires de disposer d'un instrument de pression sur les propriétaires locaux* » (Fabiani, 1982, p312). Néanmoins, si aujourd'hui plus de la moitié des chasseurs sont des inactifs (29,5 %) et des ouvriers (26,1 %), « *les agriculteurs conservent un lien fort avec la chasse puisqu'un agriculteur de 16 ans ou plus sur quatre chasse* » (Rapport Scherrer, 2002). Ainsi, si on relativise avec l'importance des catégories professionnelles dans la population française, les agriculteurs restent proportionnellement plus chasseurs que le reste des catégories professionnelles (12,1 % des chasseurs).

En 2001 on comptait 1 384 000 chasseurs. On parle alors de « crise » de la chasse car la population en plus de diminuer, vieillit : la moyenne d'âge des chasseurs dépasse aujourd'hui 50 ans (rapport Scherrer, 2002). De plus cette pratique n'attire plus : « *la perception de la chasse dans la société fait l'objet de positionnements en voie de durcissement des extrêmes sur les quinze dernières années malgré l'évolution générale positive de la majorité* » (Rapport Scherrer, 2002). En effet, même si l'on constate que l'image de la chasse s'améliore depuis 1989, elle garde un image négative chez les femmes et les jeunes. Un sondage BVA de 2002, réalisé auprès d'un échantillon national composé de 987 hommes et femmes âgés de 18 ans et plus, montre que les femmes et les jeunes ont une image défavorable de cette pratique à 53% et 52% respectivement, contre 40 % chez

les hommes. Chamboredon relève deux critiques externes au monde de la chasse : la première serait une condamnation morale (« *bellicisme, sadisme* ») et la seconde rationnelle (« *valeur esthétique et scientifique du «capital» naturel* ») qui renvoie à l'apparition de « *l'« écologie» comme «science» du milieu naturel, des rapports avec ce milieu et, par extension, fondement de règles de conduite et d'une morale* » (Chamboredon, 1982, p247). Traïni (2004) constate aussi que la pratique de la chasse serait remise en cause par « *une opinion publique* » due à une « *divergence des représentations de la « Nature»* » (Traïni, 2004, p47).

Le rapport Scherrer (2002) analyse une mauvaise image de la chasse dans l'opinion publique par un manque de communication : « *Les chasseurs appréciant peu les journalistes ; ils en venaient à commettre de graves erreurs* ». Ce n'est que très récemment que la communication en faveur de la pratique de la chasse s'est développée, avec par exemple la campagne de 2002, organisée par l'Union nationale des chasseurs, axée sur le slogan « *la chasse c'est naturel* ». De plus, avec la loi Chasse de 2000, un « *code du bon comportement du chasseur et des bonnes pratiques cynégétiques* » est établi par chaque fédération départementale afin de valoriser les principes d'un développement durable de la chasse et sa contribution à la conservation de la biodiversité.

Les jeunes ne seraient plus attirés par cette pratique. Selon le rapport Scherrer ce phénomène serait probablement lié « *avec le temps libre disponible, l'aisance financière, le caractère traditionnel/versus moderne de l'activité* » (Scherrer, 2002, p75). On compte en 2002 environ 100 000 chasseurs de moins de 25 ans (Scherrer, 2002). Une étude sur les nouveaux chasseurs réalisée par CSA en 2004 pour la Fédération Nationale des Chasseurs, montre que 39% des nouveaux chasseurs ont moins de 18 ans, que 42% sont ouvriers et que « *l'entourage et la tradition familiale à hauteur de 65% sont les facteurs qui ont contribué à leur décision de devenir chasseur* ». Leurs principales motivations mettent en avant le contact avec la nature, la convivialité, l'entretien des territoires avant la recherche du gibier. L'enquête Nomadisme de 2006 portant sur des anciens chasseurs qui revalident leur permis de chasse après au moins trois années d'interruption et des nouveaux chasseurs (qui viennent de réussir l'examen du permis de chasser et qui valident) de Charente Maritime et de Gironde montre que les principales raisons qu'ils invoquent pour chasser « *mieux ou davantage* » sont : le temps libre, le gibier, le territoire. La relation avec un proche chasseur ou l'aide de la fédération pour la recherche d'un territoire est largement sollicitée, surtout pour les nouveaux chasseurs. La chasse serait pour les nouveaux chasseurs un « *loisir de proximité* », 72% d'entre eux font moins de 20 km pour se rendre sur leur territoire de chasse, exceptés les chasseurs d'Île de France (enquête CSA, 2004). Plus d'un tiers des chasseurs ont plus de deux territoires selon l'enquête Nomadisme (2006), les nouveaux de Gironde se distinguant par une forte majorité à plus de deux territoires. L'enquête conclue que même pour deux départements voisins, il peut y avoir des différences « *probablement en relation avec des politiques fédérales, les modes de chasse pratiqués et des contextes démographiques et urbains différents* » (Nomadisme, 2006). L'enquête CSA de 2004, montre que la dépense moyenne d'un nouveau chasseur s'élève à 1 300 euros et 50% du budget serait consacré à l'achat de l'arme. Selon l'enquête BIPE de 2015 portant sur l'impact économique et social de la chasse en France, les grands postes de dépense liés à la pratique de la chasse sont tout d'abord l'entretien des auxiliaires (chiens, appelant..) à 61%, suit la validation du permis de chasser (18%), ensuite les munitions, l'entretien et les autres accessoires pour l'arme (16%), enfin, l'achat de revues cynégétique, de livres et les assurances à 3% et 2% respectivement.

II – Outils théoriques mobilisés

L'apport de la géographie culturelle permet tout d'abord de comprendre les différentes dimensions que revêt le territoire.

Il est tout d'abord une structure physique, géographique et matérielle. En effet toute société produit un territoire, le construit, créant ainsi « des pays », « des pôles », « des voix de communications », « des zones industrielles », « des flux » etc. Ce découpage permet le contrôle et l'organisation de ces espaces afin de répondre à certains besoins, et traduit des choix ou des processus plus ou moins voulus, plus ou moins anticipés. Sous cette dimension le territoire peut être appréhendé en tant qu'actant non-humain, au sens de Bruno Latour (2005). Pour cet auteur un actant a la faculté d'avoir un poids dans le déroulement de l'action, sur les comportements, d'exercer une action. Pour Bruno Latour (2005) un actant peut être une personne, mais aussi un dieu, un objet, une règle etc. Le territoire, dans sa dimension physique, réglementaire et organisationnelle, mais aussi en terme de ressources (paysagères, de gibier) sera alors appréhendé comme actant non-humain dans le sens où il intervient comme une entité agissante sur le chasseur.

Appropriation politique, économique, idéologique, le territoire revêt aussi une dimension sociale. En effet, selon Halbwachs (1938), « *tout se passe comme si la pensée d'un groupe ne pouvait naître, survivre, et devenir consciente d'elle-même sans s'appuyer sur certaines formes visibles de l'espace* ». Bonnemaïson (1981), différencie l'espace du territoire par la dimension culturelle, selon lui l'espace commence là où le territoire se termine. L'espace est uniforme, il est peu ou pas appréhendé, connu. Le territoire quant à lui, est vécu. Il existe une relation subjective entre lui et les individus ou les groupes qui l'appréhendent. Par l'aspect social du territoire, on peut parler de territorialité. La territorialité est l'expression d'un comportement vécu. Elle se comprend par la relation sociale et culturelle qu'entretient un groupe avec un territoire et non par une référence physique à des frontières par exemple. La territorialité se conçoit comme un noyau c'est à dire « *un centre beaucoup plus qu'une clôture, et un type de relation affective et culturelle à une terre* » (Bonnemaïson, 1981, p254).

Par sa dimension sociale, le territoire peut être créateur de liens ou au contraire d'altérité, par l'importance qu'il tient dans le « sentiment d'appartenance ». La pratique d'un territoire va donc être influencé par les représentations et inversement, les représentations vont influencer les pratiques : « *Les représentations et les pratiques s'engendrent mutuellement, c'est un système, il serait vain de chercher à savoir si c'est la pratiques qui produit la représentation ou l'inverse.* » (Abric, 2011). Cette dimension sociale du territoire va donc permettre d'appréhender les processus d'intégration, de relation avec un territoire donné et avec les êtres qui l'habitent. Le concept d'épreuve développé notamment par Boltanski et Thévenot semble alors intéressant : « *L'épreuve conduit les personnes à s'accorder sur l'importance relative des être qui se trouve engagés dans la situation, aussi bien sur l'utilité relative de deux machines ou de deux investissements que sur les mérites respectifs de deux élèves, sur la compétence de deux cadres ou encore sur les marques de respect que doivent l'un à l'autre deux notables locaux* » (Boltanski et Thévenot, 1991). Ce concept sous-tend l'idée d'un acteur capable d'ajuster ses actions, ses discours aux situations et donc d'avoir une prise sur la réalité.

Malgré la liberté dont il dispose, l'acteur doit tenir compte des contraintes de la situation. Le concept d'épreuve va alors permettre d'analyser les mises à l'épreuve auxquelles est confronté un chasseur arrivant sur un territoire, c'est à dire les compétences qu'il doit mobiliser pour entrer, chasser, être intégré sur un territoire de chasse etc.

Le territoire est aussi vécu (Frémont, 1976), il est en effet fréquenté. Les individus en ont une expérience concrète : des usages, des idées, des souvenirs etc. « *les rapports spatiaux épousent un espace social*

vécu à sa manière par chaque individu » (Di Méo, 1998, p107). Nous l'avons vu, le territoire est porteur des codes culturels, idéologiques, des valeurs propres aux groupes qui l'habitent. Cependant, même si ces représentations lui donnent un sens, elles ne sont pas universelles. Il n'est en effet, pas perçu, représenté, utilisé de façon univoque, car chaque individu peut l'interpréter à sa façon et en avoir une expérience différente. Le territoire vécu est alors l'ensemble des lieux fréquentés par l'individu (résidence, espace de loisir, cadre de travail etc.), mais aussi l'imaginaire que sous-tend pour chaque personnes les pays, les lieux etc. forgé sur des idées, des rêves, des informations... Dans cette dimension, le territoire va alors être appréhendé par le vécu propre, individuel de chaque acteur à son territoire physique et social. Même s'il semble important de différencier les différentes dimensions que revêt le territoire, il est indispensable de prendre en compte la superposition, le chevauchement de ces différentes dimensions. En effet, ces différents aspects (physique, social, individuel), sont interconnectés, l'un n'est pas construit sans les autres. La sociologie pragmatique permet alors de mettre en évidence cela, puisqu'elle n'oppose pas les faits d'ordres macrosociologiques et microsociologiques, les effets de structures (macrosocial) s'accomplissent dans la réalité sociale des acteurs (microsocial).

Cette perspective sociologique permettra d'entrer par les expériences pratiques des acteurs, mais aussi de comprendre la dimension normative des actions. Il va alors s'agir d'analyser la construction pratiques, des relations aux autres, aux objets, aux normes, aux institutions etc..

Chaque acteur n'est pas doté des mêmes équipements cognitifs et sensoriels et développe des prises particulières à partir des expériences pratiques. En effet, les personnes disposent de capacités qui leur permettent d'exercer leurs jugements, coordonner leurs actions pour pouvoir s'ajuster aux situations ou mener des opérations de justification ou de critique. Ces opérations vont être différentes en fonction du ou des mondes dans lesquels les personnes se trouvent. Selon Boltanski et Thévenot (1991), les sociétés complexes relèvent de plusieurs mondes, elles sont pluralistes, c'est à dire qu'il existe une diversité de valeurs ou « ordres de généralité », parfois incompatibles, mais aucun n'étant supérieur à l'autre. Les auteurs ont construit un modèle idéal-typique des mondes et des cités en vue de dégager la pluralité des biens communs, des « généralités » qui permettent aux personnes de s'accorder entre elles et de coordonner leurs actions de manière légitime dans la société. Boltanski et Thévenot ont construit ce modèle à partir d'œuvres classiques de philosophie politique dont les auteurs (Rousseau, Smith, Saint-Simon, Bossuet, Saint Augustin, Hobbes, Weber) auraient participé à la fondation d'un ordre du juste. Ce modèle est donc construit selon deux volets complémentaires : les cités et les mondes. Les cités sont les justifications auxquelles les acteurs font référence et qui permettent d'explicitier, clarifier, faire valoir leur point de vue pour le rendre acceptable par autrui. Le second volet est celui des mondes, qui est le déploiement concret de ces ordres de grandeur, c'est à dire l'ajustement en situation. A chaque monde correspond une cité et vice versa. Chacun des « mondes » ou « cités » est donc un système cohérent qui a son univers propre d'argumentation et de justification, mais aussi de compétences spécifiques que les personnes mobilisent. Chaque monde ou cité est donc constitué de différents éléments qui lui sont propre et qui forment une sorte de « grammaire », c'est à dire, un ensemble de règles pour agir dans ce monde:

- un principe supérieur commun : la valeur ultime mobilisée
- un ordre de grandeur : état des personnes et des choses. Dans chaque monde sont en présence des « grands » et des « petits ». Est « grand » dans un monde, l'être qui incarne le principe supérieur commun, est « petit », au contraire celui qui s'en éloigne.
- la capacité des personnes : chaque personne à la capacité de participer au bien commun, de s'ajuster à la situation et ainsi de changer d'état.
- le prix à payer : Ce principe explique le fait qu'il y ait des différences d'états entre les êtres : des « grands » et des « petits ». La formule d'investissement suppose alors que l'accès à l'état

- de grand exige un coût, un sacrifice.
- des objets : chaque monde est constitué d'actants non-humains qui lui sont propre.
- des épreuves : moment d'incertitude au cours duquel se révèlent les « forces » en présence. La mise à l'épreuve peut aboutir à la redéfinition de l'état d'une personne ou d'une chose.

Boltanski et Thévenot (1991) distinguent ainsi, sept mondes et cités fondés sur des principes d'équivalence différents : inspiration, domestique, opinion, civique, marchand, industriel et connexionniste.

L'intérêt de ce modèle est d'insister sur l'incertitude dans laquelle les acteurs sont continuellement, à des degrés divers selon les situations, mais aussi de mettre en évidence leurs capacités à s'ajuster aux situations en fonction des mondes dans lesquels ils sont, c'est à dire une capacité du « général », qui permet de dépasser les particularismes pour s'accorder sur des formes de généralités. Néanmoins, ces capacités sont relatives aux situations et aux dispositifs qui agissent comme des contraintes, mais aussi relative à la singularité de chaque personne. Ainsi, Boltanski dans *La condition fœtale* (2004), reconnaît l'existence d'une « *identité personnelle fixe* » qui suit les actants à travers leurs passages dans différents mondes et dans la redéfinition de leurs états. La sociologie pragmatique envisage l'identité personnelle en distinguant la personne, de l'état-personne. Chaque individu est un être multiple qui peut changer d'état (de « grandeur ») à l'épreuve de la situation. Cependant, certaines *propriétés rigides* permettent d'identifier la personne en propre, sans qu'il soit possible de la confondre avec une autre, quand elles passent d'un monde à l'autre. Ces « *désignateurs rigides* » sont le produit, à la fois de processus de singularisation et de catégorisation, qui permettent de caractériser l'identité dont dispose un individu, à l'instar des noms propres ou de l'exploitation par exemple. En effet, dans *Le nouvel esprit du capitalisme*, Boltanski et Chiapello (1999) considèrent que l'exploitation peut être irréversible « *dans la mesure où elle implique de traiter les personnes dans le monde industriel d'une façon si mutilante que la possibilité d'accéder à la grandeur dans un autre monde ne leur soit plus donnée* » (Nachi, 2006). Il existerait donc une identité personnelle fixe dont il est possible de rendre compte par une analyse de ce qui demeure, se maintient dans le passage d'un monde à l'autre mais aussi en tenant compte de la temporalité.

Ainsi, faire une enquête sur le passé (d'une société, d'un groupe, d'un individu) permet d'analyser, à travers les pratiques, comment cet héritage intervient dans le présent ou au contraire n'est plus activé. On parle alors d'analyse *généalogique*. Elle permet au chercheur de « *rappporter le comportement observable d'un acteur à ses comportements passés, pour souligner comment – c'est-à-dire à travers quelles séries d'épreuves et quels dispositifs – les tendances ou les habitudes que cet acteur manifeste maintenant ont été développées chez lui précédemment.* » (Barthe et al, 2013, p193).

On peut alors se demander quels sens donnent les nouveaux chasseurs à leur pratiques ? Quelles justifications emploient-ils?

Quelles sont les justifications à leur choix de territoire de chasse? S'agit-il d'un lien particulier avec lui ou les autres usagers qui le pratique, ou le considèrent-ils comme un simple support à leur loisir ?

Si les nouveaux chasseurs ont un lien particulier avec leur territoire de chasse, ce lien vient-il du fait qu'ils l'habitent, le vive au quotidien, le pratique souvent, dans la durée?

Est ce que le fait de vivre ce territoire, de le pratiquer souvent, de le connaître, d'y être attaché

participe à la définition des états de grandeur.

Quelles sont les épreuves que les nouveaux chasseurs traversent en entrant sur un territoire ?

III- Problématisation

Afin d'appréhender la question initiale du stage, nous nous sommes intéressés à la notion de

territoire et notamment à la différenciation et la délimitation du « rural » et de l' « urbain ». Laurent Rieutort (2012) montre, qu'aujourd'hui les territoires sont en voie de mutations rapides et que l'opposition ville/campagne tend de plus en plus à s'atténuer, même si des écarts demeurent en termes d'accès aux services par exemple. L'auteur prend l'exemple de l'apparition et du développement de plus en plus important du péri urbain ou « *tiers espace* ». Ce « *tiers espace* » serait un « *lieu d'interface, de transition, à la fois urbains dans leur fonctionnement (emplois, modes de vie) et ruraux par leur « paysage » (place des usages agricoles) et par les perceptions de leurs habitants qui considèrent qu'ils vivent dans le rural* ». Le rural et l'urbain sont étroitement imbriqués et interdépendants. Les chercheurs montrent « *la pénétration des influences urbaines dans le monde rural (la ville est alors créatrice de campagnes) et parfois la persistance du rural dans la ville (dans les pratiques agricoles comme dans les constructions sociales)* » (Rieutort, 2012, p6). En France, l'INSEE utilise désormais un zonage en aires urbaines établie sur des dynamiques liées à l'emploi : il parle « *d'aire urbaine* » pour parler d'un ensemble de communes constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle. Ce découpage traduit une vision du territoire comme une entité matérielle produisant des flux de mobilité, de valeur. Ce choix de délimitation des territoires reste surtout un outil pour les politiques d'aménagement du territoire plus qu'il ne révèle les véritables caractéristiques de ces espaces. En revanche il permet d'avoir une vision moins binaire ville/campagne du territoire. Ces références m'ont permis de questionner la dimension dichotomique de mon stage entre des chasseurs « *ruraux* » et « *urbains* » et de concevoir une méthodologie adaptée en intégrant la dimension de tiers-espace pour mes choix de terrains.

Dès 1982 Chamboredon faisait déjà l'hypothèse d'un « *continuum rural/urbain* » (Chamboredon, 1982, p234) qui participe au changement des relations entre la campagne et la ville et aux « *conditions d'insertion de la chasse parmi les différents usages de l'espace naturel* ». Selon lui, malgré « *l'émigration rurale* », (émigration de travail), il remarque une certaine « *inertie des appartenances maintenues* » (participation politique, entretien d'un réseau de relations etc.) qu'il explique par une distance faible entre le lieu de provenance et le lieu d'émigration. Pour Chamboredon « *c'est donc l'expérience d'une double scène sociale qui se généralise, la scène urbaine, lieu de travail et d'acquisition, la scène villageoise, lieu des appartenances symboliques et des affirmations statutaires* » (Chamboredon, 1982, p241).

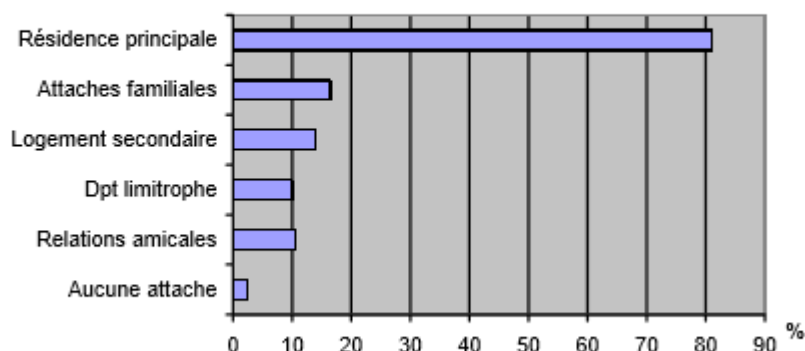
Cela nous amène donc à nous demander si aujourd'hui les chasseurs qualifiés « d'urbains » sont toujours dans ce processus de mobilité professionnelle de faible distance avec un attachement et un retour fréquent au lieu de provenance notamment pour la pratique de la chasse.

Bernard Picon (1991) analyse que même si la pratique de la chasse se dissocie de l'agriculture par la diversification de ses participants, elle revêt toujours « *les caractéristiques d'un imaginaire lié à la ruralité et le paysan est toujours la référence* » (Picon, 1991, p98). Ainsi on peut se demander si l'attrait pour la chasse pour un chasseur vivant en ville découle d'un phénomène de « *renaissance rurale* » ? Laurent Rieutort (2012), analyse qu'à partir des années 80, un certain retour au rural se produit, le rural « *conserve certaines spécificités par les représentations qu'il suscite et notamment grâce aux rapports particuliers qu'il entretient avec l'environnement et la « nature* » (Rieutort, 2012, p5). Le rural devient alors un objet à protéger ou à mettre en valeur et qui touche toute la société « globale ».

Ainsi on peut se demander si la pratique de la chasse pour un chasseur citadin vient de cette « attractivité rurale » ?

Selon Traini (2004), le territoire de chasse est perçu par les chasseurs comme un patrimoine à préserver en lien avec le patrimoine familial, ainsi « *la chasse se présente surtout comme le fruit d'une initiation précoce le plus souvent orchestrée par le père ou le grand-père* » (Traini, 2004, p45). Par cette relations familiale, la pratique de la chasse est vue comme un héritage et le territoire est alors doté d'une charge affective car il est le lieu où se transmet cette tradition « *À travers leurs gestes, leurs codes, et leurs rites, les chasseurs se glorifient de perpétuer « une culture », des « racines », bref ,pour le dire en termes wéberiens, des « coutumes sanctionnées par leur validité immémoriale et par l'habitude enracinée en l'homme de les respecter* » [Weber, 1979 : 102]» (Traini, 2004, p46). On remarque qu'en 1983, très peu de chasseur n'ont aucun lien avec leur territoire de chasse

Graphique 8 : Lieu de pratique de la chasse et attaches au territoire



Source ONCFS

Pour Fabiani (1982), l'attachement au territoire de chasse apparaît comme atténué par le fait que « *la chasse tend à devenir une activité parmi d'autres dans la constellation des loisirs* » avec le passage « *du bois comme lieu de production* » à un « *lieu de récréation* » (Fabiani, 1982, p315). Le territoire est alors vu comme un lieu où on pratique un loisir, que l'on pourrait pratiquer sur n'importe quel autre territoire. D'ailleurs Fabiani remarque que « *les chasseurs, naguère strictement locaux, ne se limitent plus, dès qu'ils en ont la possibilité, au territoire de la commune*» (Fabiani, 1982, p315).

Il va alors s'agir de questionner le lien au territoire de chasse des nouveaux chasseurs aujourd'hui. Quelles sont les justifications des nouveaux chasseurs quant à leur choix de territoire ? S'agit-il d'un lien particulier avec lui, du fait qu'ils l'habitent, d'un attachement familial, d'un « vécu » personnel? Est ce que dans ce cas là, le territoire peut être considéré comme une « *propriété rigide* » au sens de Boltanski ? Ou alors, considèrent-ils leur territoire de chasse comme un simple support à leur loisir en terme de ressources de gibier par exemple ?

Il semble aussi important de prendre en compte l'organisation de la chasse et ses conditions d'accès et d'exercice qui semblent être des dimensions importantes pour comprendre les relations qu'entretient un chasseur avec son territoire et avec les autres chasseurs. En 1982, Chamboredon (1982) évoque la création des ACCA et les statuts de « résident », « propriétaire » ou « étranger » qui y sont associés. La politique à l'égard de ces différents statuts est différente. Les étrangers qui « *ne répondent ni au critère de propriété, ni au critère de naissance, ni au critère de parenté proche avec un habitant* » doivent alors subir des mises à l'épreuve pour être accepté (invitations journalières pendant une ou deux saisons par exemple). Le fait d'être résident ne garantit pas non plus une bonne intégration : « *la propriété n'est pas par soi-seule un critère, elle doit être qualifiée*

par l'appartenance locale ou la résidence durable [...] il y a une différence entre le principe de propriété et le principe d'appartenance locale : celle-ci est conférée par la naissance (les « natifs » sont membres actifs de la société), ou gagnée par la résidence prolongée, assortie sans doute d'un processus et d'un travail d'intégration» (Chamboredon, 1982, p239).

Il semble alors intéressant d'analyser si aujourd'hui encore il existe des mises à l'épreuve semblables à celles évoquées par Chamboredon en 1982. Est ce qu'un chasseur qui réside sur le territoire où il chasse va être désigné comme plus « grand » qu'un chasseur qui n'y vit pas ?

Il va alors s'agir de comprendre dans quelles mesures les pratiques et les motivations des nouveaux chasseurs de l'Isère vont être différentes en fonction de leurs liens aux territoires.

Nous faisons alors l'hypothèse que le phénomène de « *renaissance rurale* » participe à l'attrait de la pratique pour des chasseurs urbains. Nous pouvons aussi supposer qu'un chasseur résident en ville choisit son territoire en fonction de son lieu de provenance familiale et qu'il existe ainsi une certaine « *inertie des appartenances maintenues* ». Nous pouvons ensuite faire l'hypothèse qu'un chasseur qui a un lien à son territoire de chasse particulier comme un attachement familial ou qui y vit depuis longtemps sera plus facilement intégré et subira moins de mise à l'épreuve qu'un chasseur qui a un statut d'« étranger ».

IV- Méthodologie

Par « nouveaux chasseurs » nous entendons ceux qui ont passé et validé leurs permis de

chasse au plus tard en 2011. Nous avons pensé qu'il était intéressant de se référer à la commune de résidence de ces nouveaux chasseurs, afin de construire notre échantillonnage. Se référer à la commune de résidence permet en effet, de comprendre les processus d'accès à un territoire. Pour cela, nous avons préféré un gradient de l'urbain au rural, qui nous paraissait plus pertinent que la distinction dichotomique urbain/rural, de l'intitulé du stage. Nous avons donc décidé de nous baser sur une carte de l'Isère relevant du zonage en aires urbaines de l'INSEE (établi sur des dynamiques liées à l'emploi). Nous avons fait ce choix afin d'avoir un support de base pour sélectionner les communes de résidences. Nous avons ensuite réalisé un croisement de données entre les différents zonages en aires urbaines, la topographie des territoires (plaine/montagne), la superficie chassable sur les communes et le nombre de nouveaux chasseurs par commune. Nous avons alors dégager des communes avec différentes caractéristiques.

Nous avons alors choisi trois types de terrains :

- Deux communes limitrophes appartenant à « un grand pôle » : Grenoble et St Martin d'Herès. La commune de St Martin d'Herès a une petite superficie chassable (100 hectares) et Grenoble n'en a pas. Néanmoins ces communes sont celles où résident le plus de nouveaux chasseurs.
- Deux communes limitrophes appartenant à la « couronne d'un grand pôle » : Bourgoin-Jallieu et St Savin. Ces communes étaient, il y a encore 50 ans, considérées comme rurales. Elles ont les caractéristiques d'être des communes de plaine, avec une superficie chassable qui se rétrécit de plus en plus, à cause de l'urbanisation.
- Deux communes limitrophes appartenant au zonage « commune isolée hors influence des pôles » : Le bourg d'Oisans et Allemond. Ces deux communes sont des communes rurales de montagne. Elles ont une grande superficie chassable mais peu de chasseurs y résident.

Nous avons choisis deux types d'acteurs à enquêter :

- Les nouveaux chasseurs pour comprendre leurs pratiques, leurs motivations et leurs liens aux territoires.
- Les présidents des Associations Communales de Chasse Agréée de ces communes afin de comprendre les évolutions des territoires dans leurs dimensions matérielles (faune, poids de l'agriculture etc.), dans leurs dimensions sociales avec le poids de l'ACCA sur la commune par exemple. Mais aussi pour comprendre, s'il y en a eu, les évolutions des pratiques de chasse.

Pour ces deux types d'acteurs, nous avons choisi deux méthodologies de passations d'entretiens différentes.

Nous avons fait le choix de l'entretien par récit de vie et plus particulièrement le récit de pratiques pour les nouveaux chasseurs. Dans cette forme d'entretien, le chercheur demande à l'enquêté de lui raconter une partie de son expérience vécue. Cette méthode met en évidence l'enchaînement des situations vécues et des pratiques des acteurs qui permettra de comprendre par quels processus un individu en vient à chasser. Le récit de pratiques va alors permettre de rendre compte de l'action qui se déploie dans le temps et de son articulation avec l'expérience vécue et permettra à terme, de passer du particulier au général, pour mieux rendre compte de phénomènes sociaux plus globaux (Bertaux, 2010). La méthode pour réaliser des entretiens par récit de vie est alors de ne pas construire de guide thématique, mais d'avoir une courte liste de thèmes à aborder si l'enquêté de les aborde pas naturellement.

Pour les entretiens avec les présidents d'ACCA, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs. Le guide d'entretiens s'articulait autour de trois grands thèmes : la pratique personnelle, l'évolution de l'ACCA depuis qu'il y a chasse et l'évolution de la chasse en Isère.

Nous avons réalisé trois observations. Deux observations à la formation pratique au permis de chasser et une observation à la formation théorique.

Nous avons réalisé au total cinq entretiens avec les présidents des ACCA sélectionnées, sachant qu'il n'y a pas d'ACCA à Grenoble et que le président des communes d'Allemont et du Bourg d'Oisans est la même personne. Après la passation des entretiens des six chasseurs citoyens, on a pu constater que trois d'entre eux chassaient sur la même commune, celle de Château-Bernard. Nous avons donc décidé de faire aussi passer un entretien au président de cette ACCA.

Nous avons aussi réalisé 17 entretiens avec des nouveaux chasseurs résidant sur les communes sélectionnées : 6 nouveaux chasseurs résidant dans les communes appartenant à la catégorie « grand pôle », 6 nouveaux chasseurs résidant sur les communes « couronne d'un grand pôle » et 5 nouveaux chasseurs résidant en « communes isolées hors influence des pôles ».

V- Résultats

Chapitre 1 **L'entrée dans la pratique**

Dans cette partie nous allons voir par quels processus un individu entre dans la pratique de la chasse et quels sont les freins à cette entrée. Enfin, nous verrons quelles sont les justifications des nouveaux chasseurs isérois, que nous analyserons comme leurs motivations à chasser.

1) La connaissance d'un chasseur

La première constatation que l'on peut faire après la passation des entretiens, est que pratiquement tous les nouveaux chasseurs, évoquent la rencontre ou la connaissance d'un ou plusieurs chasseurs pour expliquer leur entrée dans la pratique de la chasse. Ces relations avec des chasseurs initiés sont tout d'abord de l'ordre familial. Les enquêtés évoquent une personne de leur famille proche (père, grand-père) ou moins proche (belle famille, famille éloignée) pour expliquer l'entrée dans la pratique. Les autres évoquent des amis ou des collègues.

La pratique de la chasse serait alors quelque chose à laquelle il faut être confronté, la vivre, pour en développer l'envie. La plupart commence d'ailleurs par « suivre » un chasseur plusieurs fois, certains durant plusieurs années, avant de se décider à passer le permis de chasse.

« Mon père était chasseur, mon grand-père est chasseur, mon beau-père est chasseur, mon oncle est chasseur. »

(enquête 9)

« il y a aucun chasseur dans ma famille. Euh... j'ai découvert la chasse en fait à travers un copain, avec qui je faisais beaucoup de montagne, et... qui chasse euh, pas mal le chamois » (enquête 11)

Il semble alors que la pratique de la chasse soit une pratique qui s'inscrit dans une certaine chaîne de filiation personnelle. Il apparaît rare que l'envie de devenir chasseur se manifeste du jour au lendemain, sans contact avec un chasseur. Ces aspects relèvent du monde domestique. Pour Boltanski et Thévenot (1991), ce monde n'est pas seulement en rapport avec la famille, mais est relatif aux relations personnelles entre les personnes. Les auteurs parlent de « monde domestique » car la famille est l'exemple type avec « *l'image du père dont l'état de grandeur est le plus élevé parce qu'il est l'incarnation de la tradition* » (Boltanski et Thévenot, 1991, p206). Néanmoins, toutes les relations personnelles basées sur la confiance peuvent faire partie du monde domestique, on peut alors lire la chaîne de dépendance comme une chaîne générationnelle ou comme une chaîne hiérarchique. L'un des sujets valorisé, considéré comme « grand », est « l'ancien », parce qu'il connaît les habitudes, la tradition, les convenances, mais aussi parce qu'il a la volonté de transmettre un héritage. Cette volonté de transmission est une caractéristique forte du monde domestique parce qu'elle sert la permanence, la reproduction, la stabilité des conduites. Avoir une relation personnelle avec un grand, un chasseur initié, permet le passage à l'état de grand : « *ils sont grands par la relation qui les lie à de plus grands dont ils sont appréciés, par lesquels ils sont considérés et qui les ont attachés à leur personnes* » (Boltanski et Thévenot, 1991, p206). Traini avait alors analysé qu'un certain respect envers les « *mentors cynégétiques* » apparaissait en échange de « *la bienveillance et de l'attention dont ils firent preuve dans la transmission des secrets de cet art de la chasse* » (Traini, 2004, p46) . On retrouve alors ce discours chez certains des enquêtés avec les « anciens chasseurs », garants des connaissances notamment :

« Ouais, on a appris avec les anciens qui faisaient ça quoi ! C'est toujours eux les meilleurs mais bon ! Ils passent la main »

(enquête 15)

Connaître un chasseur déjà intégré, qui connaît les codes, la tradition, est alors primordial

pour entrer dans la chaîne de hiérarchie et avoir la possibilité d'accéder à l'état de grand, à l'état de chasseur :

« grosso modo si on ne connaît pas on ne rentre pas. On peut rentrer mais si personne n'a envie de chasser avec vous, vous avez beau être dans l'ACCA c'est un peu compliqué »
(enquête 6)

Pour juger de l'état de grandeur d'un nouveau chasseur, celui-ci va alors devoir se présenter. En effet, les épreuves dans le monde domestique prennent souvent la forme d'épreuve de confirmation, de cérémonie, de « *situation mondaine, comme les réceptions* » (Boltanski et Thévenot, 1991, p206). En effet, « *L'exercice de la grandeur est soumis ici à des contraintes de lieu et de temps liées à la nécessité, pour manifester son importance, de se présenter en personne en présence des autres* » (Boltanski et Thévenot, 1991, p206). La première des épreuves de grandeur dans la pratique de la chasse peut alors être considérée comme celle de la présentation aux anciens, à l'équipe, à d'autres chasseurs déjà intégrés.

« il m'a présenté parce que il...il... dans en gros il (rire) a fait ma carte d'identité quoi : il a dit d'où je venais, ce que je faisais, que j'étais jeune chasseur, donc à partir de là, ouais, ouais, il m'a présenté, clairement .»
(enquête 11)

Pour Boltanski et Thévenot, l'épreuve de grandeur est le moment de mise en correspondance d'une action et d'une qualification. Cette épreuve va permettre de qualifier la grandeur, la petitesse ou l'état de misère du nouveau chasseur, tout en tenant compte que les états de grandeur ne sont pas attachés en permanence et une fois pour toute aux acteurs. Le nouveau chasseur va devoir alors être « correct », « poli » pour être jugé favorablement.

En effet, dans le monde domestique « *C'est encore dans la fréquentation que se fait le jugement sur la personne dont la présentation fait bonne ou mauvaise impression* » (Boltanski et Thévenot, 1991, p206). Les caractéristiques valorisées pour accéder à l'état de grand dans ce monde sont « *l'éducation* », la « *politesse* », la « *bonne tenue* ». Les personnes à qui on attribue l'état de petit, à l'inverse, vont « *se montrer sans gêne, impolis, familiers, outranciers* » (Boltanski et Thévenot, 1991, p206). On retrouve cette dimension dans les entretiens menés à de nombreuses reprises :

« Par exemple, celui qu'on a pris la dernière fois, qu'on a accepté, ben, il était venu l'année dernière, super correct, droit, voilà, je le connaissais mais les autres, non. Après, les critères, c'est ça. »
(enquête 13)

De plus, cette filiation s'accompagne souvent de transmissions d'objets qui facilitent l'entrée dans la pratique. En effet, les nouveaux chasseurs rencontrés lors de l'étude ont reçu des objets, la plupart du temps sous forme de cadeaux d'anniversaire ou de Noël, qui leur permet d'entrer dans la pratique plus vite ou mieux équipés. Dans le concept des mondes développé par Boltanski et Thévenot (1991), les choses (objets, dispositifs...) constituent des « *équipements de la grandeur* ». On parle alors de justesse, les actants non-humains et les personnes s'accordent dans une situation. Même si les mondes ne sont pas cloisonnés, chaque monde a ses objets propres. Les êtres présents dans un monde peuvent alors être méconnus dans un autre : quand le monde de l'inspiration est peuplé de démons ou de monstres, le monde marchand est peuplé d'argent, de prix. On retrouve le

pois des cadeaux encore une fois dans le monde domestique qui permettent de soutenir ou manifester le lien entre les personnes. Les cadeaux qui circulent, par leur direction signalent la grandeur des personnes. Le chasseur initié offrira ou prêtera alors un objet au novice pour l'aider, l'encourager à entrer dans la pratique. Ces cadeaux peuvent être l'inscription au permis de chasse, l'achat du chien de chasse, mais aussi de l'ordre de l'héritage, notamment avec l'arme qui constitue un objet familial :

« Là, c'est par rapport à des héritages, j'ai récupéré un superposé, une arme que j'aime, avec laquelle j'aime bien chasser. »
(enquête 14)

Selon Verger (1982, p73) le fusil, par sa robustesse, mais aussi sa valeur marchande et affective, constitue un des biens ménagers ou de loisir les plus préservés dans le temps et les plus offerts par les familles.

On peut voir dans cette passation d'objet une dimension rituelle chez certains chasseurs nés dans une famille de chasseurs (père, grand-père chasseur). En effet, un des enquêtés, qui a commencé à accompagner son père à la chasse aux alentours des 10 ans, s'est vu offrir plusieurs cadeaux relatifs à la chasse par son père. Il lui a notamment offert un chien pour l'anniversaire de ses 13 ans, et un fusil pour ses 15 ans (âge de la chasse accompagnée). Enfin, pour sa première année de chasse, à ses 17 ans, il l'a aidé financièrement en lui offrant la moitié du prix de la carte de chasse.

On voit donc que l'entourage a une importance forte dans l'entrée de la pratique. Il permet non seulement de s'y intéresser, de découvrir sans vraiment s'engager en suivant un chasseur, mais aussi de rentrer dans la pratique mieux équipé avec la transmission des objets et des « codes » propres à la chasse.

Il est intéressant de remarquer le cas de deux chasseurs en particulier qui semblent à la marge des autres dans leur entrée dans la pratique. Les deux sont en effet rentrés de manière théorique d'abord. Le premier ne connaissait aucun chasseur. L'envie lui est venue en cherchant à faire une activité qui regroupait ce qu'il aimait : lier la nature, les sorties et « l'utile » qui signifie pour lui avoir du gibier (enquête 2). Le second est un chasseur à l'arc qui est entré dans la pratique de manière plus théorique, il semble qu'il y ait eu chez cet enquêté une certaine réflexion éthique antérieure à l'entrée dans la pratique. Il faisait du tir à l'arc dans un club, avait rencontré un chasseur et a été intéressé par la pratique parce qu'il est :

« contre le système de production de viande industrielle »
(enquête 5).

Il semble que l'initiation à la pratique de la chasse se fasse plus tôt pour un chasseur né dans une famille de chasseur. En effet, la moyenne d'âge des nouveaux chasseurs enquêtés entrés par la famille éloignée (belle famille) ou des amis, est de 31 ans, alors que les nouveaux chasseurs ayant un père ou un grand-père chasseur ont entre 18 et 25 ans, sauf les deux femmes de l'étude qui sont plus âgées. En effet, sur les sept enquêtés nés dans une famille de chasseurs, cinq sont des hommes et deux des femmes de 48 et 52 ans et qui sont les deux enquêtés les plus âgées de notre échantillon. Il semble alors que le fait d'être une femme apparaît comme un frein à la transmission de la pratique de la chasse.

2) Les freins à l'entrée dans la pratique

La chasse est très peu pratiquée par les femmes : elles représentent 1,5 % des chasseurs (Scherrer, 2002). Selon l'anthropologue Testart (Grillot, 2014, p58), les femmes auraient été écartées de la pratique en raison de la symbolique liée au sang des menstruations. Les croyances auraient alors dessinées un parallèle entre le sang des femmes et le sang des animaux qu'il ne faudrait cumuler. L'auteur prend l'exemple de la superstition selon laquelle les armes des chasseurs ne peuvent être touchées par les femmes durant leurs périodes, ou de l'égorgeage du cochon dont les femmes sont exclues dans les sociétés paysannes européennes. De plus, l'analogie entre l'activité cynégétique et l'activité sexuelle serait, selon Testart, une analyse pour expliquer l'exclusion des femmes de la pratique : « *Cette analogie est inscrite dans notre argot : on « tire » un gibier comme on « tire » son coup. Dans les deux cas, il est question de « décharge » ; on « bande » son arc ; l'analogie entre l'arme et le phallus est évidente. Celle entre la femme et le gibier ne l'est pas moins* » (Testart, 2004, p28). Cette métaphore entre la pratique de la chasse et la relation sexuelle ou amoureuse est aussi développée par Bernardina dans son modèle romantique du chasseur : « *nous voyons la proie, dont le texte souligne l'extrême beauté, allumer le désir du chasseur : un désir irrépressible* » (Bernardine, 1995, p670) . Ce modèle décrit aussi une représentation virile de la pratique par le vocable militaire, guerrier, qui permet de l'évoquer comme un véritable duel. La pratique de la pêche semble moins pourvue de représentations masculines. Ce qui peut s'expliquer par le fait qu'il n'y est pas d'arme à feu :

«La pêche c'est plus pour les filles... »
(enquête 10)

En 1982, Chamboredon analysait aussi que la pratique de la chasse était « *un signe d'accession à la maturité virile* » (Chamboredon, 1982, p245). Selon Picon, qui compare les pratiques de chasse et de cueillette, la pratique cynégétique serait en effet dotée d'une représentation plus « masculine » : « *Le prélèvement d'animaux reste l'affaire des hommes, celle de végétaux symboliquement moins entachée de violence est plus volontiers pratiquée par les femmes* » (Picon, 1991, p93).

L'évocation des femmes dans le discours des nouveaux chasseurs de notre étude se trouve surtout à posteriori de l'acte de chasser. En effet, les nouveaux chasseurs font allusion à des femmes lorsqu'ils évoquent la préparation, la cuisine du gibier. On retrouve alors une certaine répartition sexuelle des tâches et des rôles dans la sphère familiale :

*« mais j'ai jamais...pour l'instant je n'ai
jamais cuisiné. Ma belle-mère fait bien la cuisine ! »*
(enquête 3)

De plus, l'évocation des femmes dans le discours des chasseurs est souvent pour expliquer la rencontre avec un chasseur. En effet, certains des chasseurs enquêtés ont rencontré un chasseur par le relais de leur compagne qui avait un père ou un frère chasseur. Également, l'allusion aux femmes est souvent faite pour expliquer pourquoi ils chassent moins que ce qu'ils voudraient ou que cette pratique est source de problème dans la vie de famille :

*« Elle supporte le principe. Elle supporte le fait que je ne sois pas là, mais ce n'est pas son truc du tout
non. »*
(enquête 15)

La transmission de la pratique de la chasse à une femme apparaît alors comme moins évidente. Les deux enquêtées de notre étude évoquent l'envie de chasser depuis longtemps sans qu'on leur ait « *donnée l'occasion d'y aller* » (enquêtée 13) :

« Ben déjà une fille ce n'était pas à l'époque, ce n'était pas des chasseurs déjà... maintenant il y a beaucoup de filles qui font plein de métiers d'hommes, plein de boulots d'hommes ça a bien changé. »
(enquêtée 10)

L'enquête BVA (Scherrer, 2002) montre que 75% des femmes interrogées considèrent que la chasse est « *une activité peu ou pas du tout intéressante pour les femmes* » et 40% des femmes interrogées la trouve incompatible avec « *le mode de vie et les mentalités des femmes* » (Scherrer, 2002, p74). Il semble alors qu'un des freins à l'entrée dans la pratique de la chasse puisse être le fait d'être du genre féminin, ce qui peut s'expliquer par une persistance des représentations sexuées des pratiques, de la part des hommes comme des femmes.

Néanmoins, il est intéressant de remarquer que l'entrée dans la pratique de l'une de nos enquêtées, le fait de faire le pas, permet un effet d'entraînement pour les autres femmes de la famille : elle parle « *d'ouvrir la voie* ». On retrouve là encore ce phénomène d'entraînement de la part d'un chasseur et ici d'une chasseresse déjà initiée :

« Non, ben celle qui arrive après moi, elle veut peut-être chasser ! Alors bon, on va voir. Elle va peut-être s'y mettre aussi »
(enquêtée 13)

Un autre des freins que l'on peut souligner à l'entrée dans la pratique sont les représentations de cette activité comme étant une pratique cruelle. L'enquête BAV (Scherrer, 2002) montre que la première raison au rejet de la chasse (sondés qui avaient une très ou assez mauvaise image de la chasse) était la « *cruauté et la souffrance infligé à l'animal* » (Scherrer, 2002, p33). Plusieurs enquêtés de notre étude évoquent cette représentation du chasseur cruel dans leur discours :

« Pourquoi parce que on est peut-être plus vu comme des gens qui tuent des bêtes, des viandards, ils ne voient pas forcément l'utilité du chasseur je ne sais pas. Ouais je ne pense pas qu'il y ait forcément une bonne perception du chasseur »
(enquêté 6)

Selon Fabiani (1984, p81), l'opposition à la chasse s'inscrirait avec la montée des mouvements écologiques dans les années 70, que l'on peut voir notamment avec la création du Rassemblement des opposants à la Chasse (ROC) créé en 1976. En effet, selon Micoud (1993), la faune sauvage, dont il fallait auparavant se protéger, est devenue un enjeu à sauvegarder. Pour Fabiani (1984), cette montée de l'opposition à la chasse est à lier avec une vision du « *cadre naturel comme un «paysage» destiné à la seule consommation esthétique* » (Fabiani, 1984, p82) et entraînerait une stigmatisation morale des chasseurs. Il est intéressant de remarquer que certains des enquêtés de notre étude avaient eux même ces représentations négatives de la chasse ou des chasseurs avant d'entrer dans la pratique et notamment les chasseurs qui ne sont pas nés dans une famille de chasseurs. Certains évoquent la difficulté d'en parler avec leur famille dû à cette image :

« Bin comme toutes les personnes qui sont pas trop familières de cet environnement, elle était là « ah ouais, bin tu vas tuer les petits animaux de la forêt, c'est pas bien ».
(enquêté 5)

Cela peut s'expliquer par le fait que les discours négatifs sur la pratique de la chasse, diffusés au niveau macro par des partis politiques ou des associations, ont des conséquences au niveau individuel, dans les représentations et les pratiques des acteurs. Ainsi, Fabiani analyse un glissement de justification de la part des chasseurs avec l'émergence du discours sur la « *chasse-gestion* » ou la « *chasse sportive* » pour répondre aux critiques (Fabiani, 1984). On peut alors constater l'importance des expériences pratiques des acteurs pour développer des logiques d'action ou de nouvelles représentations :

*« Beaucoup de monde a une sale image
des chasseurs alors que c'est très différent de ce que je pensais. »*
(enquête 8)

Un autre frein à l'entrée dans la pratique de la chasse semble être la multiplication des loisirs. La plupart des enquêtés de notre étude pratiquent d'autres activités que la chasse et notamment des activités sportives (rugby, randonnée, vélo etc). Les nouveaux chasseurs, mais surtout les présidents des ACCA expliquent la baisse du nombre de chasseur de ce phénomène :

« Les jeunes ils ont autre chose à faire que de... et puis les sports sont accessibles maintenant (...) Alors ils préfèrent faire du vélo, ils peuvent faire plein de truc. »
(président ACCA 2)

L'accroissement et la diversification des activités sportives ou récréatives s'est développé dans les années 80 (Muller, 2006). On peut alors lier ce phénomène avec la montée des critiques sur la chasse, qui pourrait expliquer que les individus s'écartent ou ne sont pas attirés par cette pratique.

De plus, le coût de la pratique peut aussi en limiter l'accès. Onze des nouveaux chasseurs enquêtés trouvent que la chasse est une activité qui coûte cher ou même très cher, ce qui peut être un frein à l'entrée dans la pratique. Nous l'avons vu, les chasseurs nés dans une famille de chasseurs s'engagent plus jeunes dans cette pratique en comparaison des autres. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils aient moins d'équipement à acheter grâce aux objets récupérés ou offerts par leur famille. L'entrée dans la pratique va donc dépendre d'une certaine stabilité financière, surtout pour les chasseurs qui ne sont pas nés dans une famille de chasseurs car ils doivent acheter intégralement l'équipement (arme, cartouche etc.) :

« Donc oui voilà, je pouvais me permettre de mettre un budget là-dedans quoi ! Vu que moi il fallait que je m'équipe de A à Z. Ça fait tout de suite un budget quoi ! »
(enquête 15)

Les nouveaux chasseurs vont alors se restreindre. Certains évoquent l'envie d'avoir un chien ou l'envie de chasser sur plusieurs territoires mais n'en ont pas les moyens. Ainsi, plusieurs vont élaborer des stratégies. On peut en effet remarquer que certains réduisent leur budget sur d'autres dépenses ou attendent d'avoir un travail stable pour entrer dans la pratique. Ce frein est perçu et pris en compte par la Fédération Nationale des Chasseurs, celle-ci alloue la validation du permis national à demi tarif pour la première année de chasse (environ 60 euros). De plus, certaines ACCA offrent la carte de chasse ou font aussi des demi tarifs aux nouveaux chasseurs pour leur première année.

Nous avons pu voir que l'entrée dans la pratique de la chasse apparaît comme un engendrement, une reproduction dépendante de relations personnelles propres au monde domestique développé par Boltanski et Thévenot (1991). De plus, les freins relatifs aux représentations et au coût de la pratique sont atténués par le fait d'être nés dans une famille de chasseurs.

3) Les justifications à chasser

Boltanski et Thévenot (1991) ont développé un modèle idéal-typique permettant d'analyser les justifications que les acteurs mobilisent pour expliquer, clarifier leurs actions ou leurs points de vue : les cités. Ce modèle idéal-typique est extensible puisqu'il renvoie à des constructions historiques de liens qui sont donc susceptibles de changer, se modifier, au fil du temps. Nous avons choisi de comprendre les motivations des nouveaux chasseurs par les justifications qu'ils utilisent. Nous nous sommes intéressés aux arguments qu'ils emploient pour expliquer leur motivations à chasser.

L'hypothèse de départ était que les nouveaux chasseurs urbains entraînent dans la pratique de la chasse pour se rapprocher de la nature. On remarque que cet argument est avancé par tous les chasseurs, qu'ils vivent en milieu urbain, péri-urbain ou en montagne. Même si les arguments sont souvent hybrides, la « nature » dans sa valeur esthétique et spirituelle revient dans tous les entretiens menés avec les nouveaux chasseurs, sauf un (16). Lorsqu'on demande aux nouveaux chasseurs pourquoi ils chassent ou ont voulu chasser, l'argument du « contact avec la nature » apparaît presque systématiquement, que ces chasseurs chassent individuellement ou collectivement :

« bah c'est le, toujours le contact avec la nature et puis le fait de, ben d'être seul, de devoir se débrouiller, de faire de la marche (...) donc un peu la randonnée, un peu les différents paysages que on peut traverser, partir de la forêt et arriver en haut »
(enquête 16)

Dans un article, Picon compare les pratiques de pêche, de cueillette et de chasse. Il oppose alors une pratique de la nature comme « paysage » à une pratique de la nature comme « ressource » : *« les pratiques de la nature aujourd'hui sont faites soit de pratiques contemplatives (promenades), sportives (jogging, randonnée) ou savantes (botanique ornithologie), soit de pratiques de prélèvement »* (Picon, 1991, p93). Cette analyse paraît alors réductrice au vu des entretiens menés. En effet, les enquêtés semblent concilier les aspects paysages, « contemplation » à la pratique de la chasse. La nature est comprise comme une entité qui regroupe les paysages, les animaux, et les bienfaits que ceux-ci procurent. Elle est propice aux retrouvailles intimes, à l'éloignement des affaires de la vie quotidienne. Ainsi, lorsque l'on approfondit cet argument lié à l'aspect « nature » de la chasse, on peut y voir des justifications de l'ordre de l'inspiration. La cité inspirée est définie par ce qui oppose le « céleste » et le « terrestre ». Ce qui relève du céleste est habité par la grâce, le sacrifice de soi. Le terrestre est vu comme ce qui est rattaché à des intérêts triviaux, de l'ordre de l'économique ou de l'opinion. Les caractéristiques valorisées sont la passion, l'émotion. Les personnes accèdent à la grandeur lorsqu'ils sont capables de se détacher de la reconnaissance d'autrui et des « biens de ce bas monde » (Nachi, 2006, p111). On retrouve cet aspect dans la relation que les chasseurs ont avec l'investissement financier nécessaire à la pratique. Malgré le fait que pratiquement tous les nouveaux chasseurs trouvent que c'est une activité chère,

ils continuent par « passion » :

« Celui qui va à la chasse pour la rentabilité il ne vaut mieux pas qu'il aille chasser. Si c'est pour se dire « ben oui je vais à la chasse pour avoir 10kg de sanglier à la fin de la journée » et ben il vaut mieux que tu ailles à la boucherie ou à Carrefour, en grande surface acheter un bout de gibier parce que ça te coûtera bien moins cher »
(enquête 2)

Ainsi, l'un des arguments à la pratique de la chasse, qui est développé par les nouveaux chasseurs, est de l'ordre de l'inspiration. La pratique, de par son caractère intrinsèquement lié à la nature, renvoie à des valeurs esthétiques, spirituelles et sensibles. Traini (2004,p42) avait alors analysé les justifications de la pratique à travers l'histoire. Elles révélaient, selon lui, les controverses liées à cette activité en fonction des époques. Les justifications de l'ordre de l'inspiration qui renvoient à l'histoire la plus ancienne permettraient « l'esthétisation de la pratique » et la valorisation du chasseur. Ce dernier est alors considéré comme un « élu » qui possède le « don » de voir et de comprendre un monde ineffable et est méprisé par la société qui n'a pas ce privilège.

Traini analyse la période suivante (années 60-70) qui correspond selon lui, à des justifications de l'ordre de l'efficacité avec l'apparition de la « chasse-gestion » (Traini, 2004, p43). Cette période correspond à une transformation de la pratique de la chasse due aux progrès de l'armement, à l'augmentation du nombre de chasseurs et à la raréfaction du gibier et des territoires de chasse (nouveau modèle agricole), mais aussi à la loi Verdeille qui va permettre la création des ACCA et fonder les principes de la gestion cynégétique par les chasseurs. Les justifications de l'ordre de l'efficacité renvoient à la cité industrielle qui est orientée par l'organisation, la programmation, l'investissement vers l'avenir. La grandeur des personnes se mesure à leur capacité à répondre utilement aux besoins. Le sujet valorisé est l'expert, le professionnel. Pour cet auteur, les justifications de la pratique de la part des chasseurs servent à la valorisation de la chasse face aux critiques et à l'appropriation des territoires. Traini (2004) semble avoir une vision stratégique des acteurs qu'on ne retrouve pas dans le discours des nouveaux chasseurs de notre étude. En effet, les enquêtés ne font pas appel de manière significative à ces justifications de l'ordre de l'efficacité. L'aspect régulation des espèces ou protection des récoltes par exemple est très peu mobilisé pour expliquer les motivations des nouveaux chasseurs à l'entrée dans la pratique : seuls deux le font. Cet aspect de la chasse est plus présent dans les discours des présidents d'ACCA. Cela peut s'expliquer par le fait que ces personnes sont au cœur de l'organisation de la gestion. Un de leur rôle est en effet de participer au « maintien de l'équilibre agro-sylo-cynégétique », notamment en donnant les tendances des variations de populations ou en réalisant des opérations de comptage.

On peut remarquer que les justifications à la pratique de la chasse vont dépendre du mode de chasse que pratiquent les nouveaux chasseurs. De nombreux chasseurs ne pratiquent pas qu'un seul mode de chasse pour profiter des avantages que chacun procure. La battue sera alors pratiquée pour son côté « convivial », « esprit d'équipe », « partage ». En effet, sur les sept chasseurs qui convoquent ces arguments pour expliquer leurs motivations à chasser, six chassent en battue. La battue est un mode de chasse collectif, les équipes se font généralement par affinités, avec un chef de battue (désigné par le président d'ACCA) qui est responsable de la partie de chasse. L'ambiance, les relations entre les membres est un facteur important dans ce mode de chasse que l'on peut rapprocher aux justifications d'ordres domestiques où les relations inter-personnelles sont privilégiées. Les relations entre les membres vont en effet influencer la participation ou pas des chasseurs à ce mode de chasse :

« Il y en a plein maintenant qui aiment bien la chasse au sanglier mais qui chassent tous seuls avec leurs teckels parce que ils se sont pris la tête avec les autres. »
(enquête 17)

Certains chasseurs évoquent la motivation de faire un sport pour expliquer leur entrée dans la chasse. Aucun des chasseurs résidents dans le péri-urbain n'évoquent l'aspect sport de la chasse, cela peut s'expliquer par le fait qu'ils vivent en plaine et donc ne pratique pas la « chasse sportive ». En effet, dans le discours des chasseurs la « chasse sportive » est celle de montagne, et particulièrement la chasse du chamois à l'approche, car elle nécessite souvent de faire de longues randonnées en montagne, parfois même de l'escalade. Pour Fabiani (1982, p318), la « *chasse sportive* » se distingue de deux pratiques : la « *chasse prélèvement* » (aller à la chasse pour tuer), et la « *chasse bourgeoise* » (gibier trop facile, chasse en voiture). Il analyse que cette référence au sport n'est pas partagée par tous les chasseurs. L'auteur remarque que ce sont notamment les chasseurs les plus âgés qui se distinguent de cette définition. Même si cette analyse semble réduire les dimensions de la chasse, cet aspect se retrouve dans le discours des chasseurs de notre étude. Certains pensent que la chasse à l'approche est une chasse réservée aux jeunes :

« l'approche c'est une chasse qui est déjà plus sportive. Faut pouvoir grimper. Et comme ces gens-là, comme je vous disais ont un certain âge, ils se rabattent vers des chasses qui sont un petit peu moins sportives et exigeantes au niveau physique. »
(enquête 4)

Cependant, ce discours n'est pas partagé par tous :

« il a 80 ans mais il marche mieux que moi ! (rires) C'est un vrai montagnard. Il vient en battue, il va aussi aux chamois. »
(enquête 13)

Il est intéressant de remarquer que ce sont les chasseurs résidents en montagne (commune isolée hors influence des pôles) qui tiennent ces discours plus nuancés. On peut expliquer cela par le fait que la connaissance de chasseurs de chamois âgés influence leur jugement sur la pratique. D'ailleurs eux, ne parlent pas de « chasse sportive ». L'expérience individuelle propre à chaque chasseur influence alors la pratique et les représentations qui lui sont liées.

Cinq nouveaux chasseurs de notre étude ont déjà des chiens de chasse et on peut voir que cela entre en compte dans leurs motivations à chasser. Parmi les enquêtés qui ont des chiens, ce qui est récurrent dans leur discours est le fait qu'ils aillent à la chasse aux faisans et à aux perdrix pour le chien, même s'ils ne trouvent pas ça intéressant :

« Ben le faisan et la perdrix c'est... C'est pour sortir, surtout pour sortir les chiens (...) c'est les lâcher... alors ce n'est pas très très intéressant, autant que la bécasse »
(enquête 12)

Les lâchers de faisans ou de perdrix ne sont pas considérés comme des chasses « nobles » par les chasseurs, parce qu'il semble que ce soit une chasse facile. Ce gibier à plumes est souvent élevé en cage puis lâché dans la nature pour pouvoir être chassé. Les chasseurs parlent alors de

gibier « élevé », plus proche de l'animal domestique, que sauvage. Il semble alors que les lâchers de gibier permettent de mettre à jour une certaine hiérarchie entre les espèces. Le gibier considéré comme sauvage semble avoir une grandeur par rapport au gibier considéré comme domestique. Cette grandeur semble rattachée à la difficulté de le chasser.

Le chien semble prendre une grande importance dans la pratique des nouveaux chasseurs puisque ces derniers vont au lâcher « pour » lui. On peut alors voir le chien comme un actant non-humain : un dispositif, un « équipement » de chasse qui va influencer, agir, sur son maître. Ainsi, on retrouve dans la relation chasseur-chien un processus d'ajustement mutuel. Le chasseur, par le dressage et ses pratiques, construit et façonne son chien. Le chien quant à lui, par ses besoins et ses comportements, façonne le chasseur. On constate dans le discours des nouveaux chasseurs un échange sous la forme de don-contre don (Mauss, 1923) avec leur chien. Le don serait caractérisé par la réciprocité : le « contre don ». En effet pour les chasseurs, le fait de s'occuper de leur chien leur permet d'attendre en retour une performance de celui-ci à la chasse. Néanmoins, il existe un lien fort entre le chasseur et son chien qui va au delà de la performance. En effet, il existe de la complicité, de la confiance entre ces deux acteurs, qui fait que le lien qu'entretient le chasseur avec son chien n'est pas seulement basé sur l'efficacité. Ainsi, certains chassent parce qu'ils ont de l'affection pour leur chien, certains disent même qu'ils chassent « pour » leur chien :

« Je ne sais pas si j'aurais passé le permis, forcément. Je pense que ça m'a grandement influencé dans le choix. C'était vraiment aussi pour elle [sa chienne], pour qu'elle puisse s'épanouir dans leur loisir premier, normalement c'est des chiens qui sont vraiment faits pour ça donc... »
(enquête 9)

La dernière justification ou motivation que l'on peut noter dans le discours des chasseurs est le plaisir des armes. En effet, deux nouveaux chasseurs évoquent le plaisir de tirer et deux autres avaient déjà fait des ball-trap² avant de passer le permis, on peut donc supposer que le tir était quelque chose qui les attirait.

Les observations réalisées à la formation pratique au permis de chasser m'ont permis de voir un certain gradient dans le rapport à l'arme chez les candidats. La formation pratique au permis de chasser est un parcours à réaliser en réalisant plusieurs épreuves différentes avec une arme (passer un fausset, ranger l'arme dans un étui, tirer à balles réelles). Certains candidats n'avaient jamais tenue une arme avant cette formation et semblaient la craindre :

« Ha mais j'y connais rien moi, c'est la première fois que j'en touche un, c'est pas un lance pierre hein ! ».
(candidat au permis)

Certains étaient à l'aise avec les armes, semblaient avoir déjà tiré et d'autres m'ont clairement dit qu'ils n'aimaient pas les armes et qu'ils passaient le permis pour pouvoir accompagner un chasseur, mais qu'ils ne comptent pas tirer.

2 exercice d'adresse pratiqué comme activité sportive qui consiste à abattre des plateaux projetés en l'air

Il apparaît qu'un chasseur né dans une famille de chasseurs, commence à chasser plus jeune. Cela peut s'expliquer par le fait, que l'entrée dans la pratique, s'inscrit le plus souvent dans une chaîne de relation personnelle. On voit en effet, que la connaissance d'un chasseur déjà initié, est l'événement moteur à l'entrée dans la pratique pour un acteur. Cette rencontre, permettra alors au nouveau chasseur, d'être mieux équipé par la transmission des codes et de l'équipement notamment.

Nous avons pu analyser ensuite, qu'un des freins à l'entrée dans la pratique, semble être le fait d'être une femme. Ce qui s'explique par des représentations encore très masculines de cette pratique. Le second frein que l'on peut analyser est une montée des critiques de cette pratique avec un accroissement de l'offre des activités récréatives et de loisirs, qui peut expliquer un affaiblissement de l'intérêt pour la pratique cynégétique. De plus le coût de cette pratique apparaît aussi comme un frein pour les nouveaux chasseurs.

Enfin, les motivations à la pratique de la chasse, semble être d'abord de l'ordre de l'inspiration, avec un intérêt pour les nouveaux chasseurs d'être « en contact avec la nature ». De plus, on peut remarquer que les motivations sont différentes pour chaque modes de chasse. La battue sera pratiquée pour sa dimension conviviale, la chasse à l'approche pour sa dimension sportive et enfin la chasse individuelle pour le chien.

La pratique de la chasse semble alors revêtir plusieurs dimensions plus fines que celles du monde domestique. En effet, elle apparaît être avant tout une pratique sociale par les relations qu'elle construit, que ce soit avec les humains et les non-humains. Cependant, nous avons pu voir qu'elle peut aussi présenter des caractéristiques de l'ordre de l'inspiration ou de l'efficacité.

Chapitre 2

Liens aux territoires

En choisissant de construire une méthodologie d'enquête en fonction des communes de résidence des nouveaux chasseurs nous supposons que, hormis les chasseurs urbains, c'est à dire les grenoblois et les martinérois, la majorité des acteurs chassaient sur leur commune de résidence. Cependant, l'étude révèle que seulement 6 des chasseurs enquêtés chassent sur leur territoire de résidence.

Nous avons fait l'hypothèse que les nouveaux chasseurs choisissaient leur territoire de chasse en fonction d'un attachement à celui-ci. Ainsi, nous pensions qu'un nouveau chasseur habitant en ville choisissait son lieu de provenance familiale pour chasser et qu'il existait alors une certaine inertie des appartenances. De plus, nous faisons l'hypothèse que cette inertie des appartenances facilitait l'entrée sur un territoire.

Nous allons voir que les nouveaux chasseurs ont des rapports différents à leurs territoire de chasse. Nous verrons tout d'abord que ces territoires peuvent être choisis dans un premier temps pour l'offre de gibier qu'ils proposent, mais qu'en le pratiquant, la dimension sociale des territoires prend une grande importance. Nous analyserons enfin le choix des territoires par les nouveaux chasseurs : certains le choisissent par facilité, d'autres par attachement à celui-ci et particulièrement à des « coins ».

Tous les territoires ont des caractéristiques différentes qu'il est important de mettre en avant pour comprendre leurs atouts et leurs problématiques.

Territoire	Superficie de la commune	Superficie chassable	Topographie du territoire	Principaux Gibiers chassés en 2014
	Nombre d'habitants (2012)	Nombre de chasseurs (2014)		
St Martin d'Hères (grand pôle)	926 hectares 38 105 habitants	100 hectares 12 chasseurs	plaine	Sanglier (5) et chevreuil (5)
St Savin (couronne d'un grand pôle)	2 455 hectares 3 617 habitants	1 200 hectares 80 chasseurs	plaine	Faisan (510), perdrix (128), bécasse (32), lièvre (48) sanglier (4) chevreuil
Bourgoin-Jallieu (couronne d'un grand pôle)	2 437 hectares 26 773 habitants	900 hectares 44 chasseurs	plaine	Faisan (273), perdrix (54), bécasse (28), lièvre (9)
Allemont (isolée hors influence des pôles)	4 475 hectares 956 habitants	4 012 hectares 112 chasseurs	montagneuse	Chamois (36), mouflon (50) cerf (1) sanglier (51) faisan (14)

				perdrix (7) bécasse (0)
Le Bourg d'Oisans (isolée hors influence des pôles)	3 575 hectares 3 228 habitants	2 461 hectares 116 chasseurs	Montagneuse et plaine	Chamois, chevreuil, sanglier (70) bécasse (12), faisans (210) perdrix (24) lièvre (29)
Chateau-Bernard (couronne d'un grand pôle)	1 827 hectares 289 habitants	1 482 hectares 37 chasseurs	Montagneuse et plaine	Chamois, cerf, chevreuil, mouflon, sanglier (4) faisans (16) lièvre (0)

1) Choix matériel et social d'un territoire de chasse

La ville de Grenoble n'a pas d'ACCA et l'entrée dans l'ACCA de St Martin d'Hères est bloquée par un nombre de chasseurs limité dû à une petite superficie chassable. Trois des chasseurs urbains rencontrés ont fait appel à la bourse au territoire et ont choisi de chasser à Chateau-Bernard.

Deux des nouveaux chasseurs rencontrés qui ont choisi de chasser à Chateau-Bernard n'y étaient jamais allés avant et l'ont fait pour l'offre giboyeuse.

*« Bah il y a un beau plan de chasse, c'est à dire qu'il y a beaucoup d'animaux à chasser sur ce territoire »
(enquête 4)*

On retrouve ici une vision du territoire comme simple ressource à gibier, dans sa dimension matérielle. Le territoire est alors choisi pour y pratiquer une activité qui aurait pu se faire sur n'importe quel autre. Fabiani, en 1982, décrivait un phénomène semblable lorsqu'il évoquait la transformation de la « *chasse populaire* » en « *chasse sportive* » avec l'arrivée de nouveaux chasseurs, notamment de citadins : « *Le bois tend à devenir l'analogue d'un terrain de sport, simple support d'une activité* » (Fabiani, 1982, p319).

Parmi les chasseurs du péri-urbain, certains vont aussi chasser sur d'autres territoires que leur lieu de résidence. La raison est que ces territoires proposent une offre différente en terme de gibier et de mode de chasse. Ces chasseurs recherchent particulièrement les battues de sanglier, qui sont rares sur leurs territoires de résidence. La chasse du sanglier semble être une chasse qui attire énormément les chasseurs en Isère. Elle se serait en effet largement popularisée depuis les années 90 avec la politique de la FDCI de développement des populations.

De plus, la plupart des bureaux des ACCA privilégient des modes de chasse ou des gibiers plus que d'autres, ce qui peut expliquer que certains nouveaux chasseurs aillent chasser sur d'autres territoires. On peut le voir notamment avec les deux « communes isolées hors influence des pôles » étudiées.

Dans l'ACCA du Bourg d'Oisans, les activités qui ne rentrent pas dans l'acte de chasser directement, sont appelées « *les corvées* ». Ces activités constituent l'entretien des chemins de montagne, la pose de pierre à sel, la mise en place de parcs électriques pour protéger les cultures et la participation à l'assemblée générale. A chaque corvée réalisée est octroyé un point ; le total de points acquis permet de classer les équipes de chamois. Le chamois se chasse à l'approche par équipe de deux créées selon les affinités, sur 8 secteurs très différents en terme de nombre de prélèvement³ et de difficulté d'accès. Pour connaître son jour de chasse et son secteur, un tirage au sort est réalisé. Les chasseurs ayant réalisé le plus de corvées sont tirés au sort à part et ont ainsi plus de chance de pouvoir choisir leur jour de chasse. Une certaine politique pour récompenser les chasseurs âgés de s'investir est mise en place : un chasseur âgé de plus de 70 ans qui fait deux corvées recevra autant de points que s'il en avait fait quatre. Les chasseurs qui participent le plus à ces activités collectives sont donc surtout les chasseurs de chamois puisqu'elles favorisent cette chasse.

La seule corvée de l'ACCA d'Allemont est de remplir les agrainoirs de maïs pour les sangliers. Les chemins sont entretenus par la communauté de commune. La chasse du chamois se pratique aussi à l'approche en équipe de deux, créées selon les affinités, sur deux secteurs différents. Cependant les tours de chasse du chamois sont déterminés à partir d'une liste établie depuis des années, qui permet de choisir le jour où une équipe veut chasser. Les premiers sur la liste ont donc plus de choix. Un chasseur qui change d'équipier passe en fin de liste, tout comme un nouvel entrant rentrera en fin de liste.

On voit donc que les fonctionnements sont différents, mais la politique est la même : favoriser les anciens dans la chasse au chamois et particulièrement au Bourg d'Oisans, favoriser la chasse au chamois. Il est intéressant de remarquer que le président de ces ACCA est un chasseur de chamois. Dans de nombreux discours des nouveaux chasseurs est évoqué le fait que les présidents des ACCA semblent favoriser la chasse qu'ils pratiquent :

« Je pense que le week-end ils [le personnel du bureau de l'ACCA] vont au petit gibier donc ils n'ont pas envie d'aller s'embêter à faire des battues le week-end. (...) ils le font [les battues] parce qu'ils sont obligés, je pense »
(enquête 14)

Le président et le bureau de l'ACCA ont en effet un rôle important malgré le fait que toutes les décisions soient soumises à l'assemblée générale. Entrer dans le bureau permet alors d'accéder à un certain pouvoir sur le type de gibier favorisé, mais aussi sur les jours de lâchers par exemple :

« Ben, un exemple(...) il y a un lâcher de faisan, et on le dit, et il y en a un du bureau qui dit: "Houla, ça tombe en même temps que l'ouverture du lièvre!" J'ai dit: "ben il est où le problème ? Il dit : "non non, il y a plus de monde qui viennent, pour le jour de lâcher, après il y a plein de monde partout" (...) il a fallut qu'on décale »
(président ACCA 2)

Le fait que le bureau de l'ACCA aie le pouvoir de favoriser la chasse de tel type de gibier ou au contraire de ne pas s'investir dans un autre peut pousser des nouveaux chasseurs à changer de territoire pour trouver la chasse qu'ils souhaitent pratiquer.

3 Le nombre de prélèvement est déterminé en fonction des effectifs de la population et des caractéristiques des « individus » (sexe, âge etc).

Néanmoins, il est intéressant de remarquer que même si les chasseurs choisissent des territoires de chasse pour l'offre de gibier, ils ne chassent pas avec des gens avec qui ils ne s'entendent pas. On peut le voir notamment avec les deux chasseurs citadins cités plus haut. Après un an de chasse chacun sur l'ACCA de Château-Bernard, les deux enquêtés en ont un vécu complètement différent. En effet, le premier a eu une mauvaise expérience avec les autres chasseurs, dû selon lui, au fait que les anciens chasseurs ne veulent pas partager leur territoire. Il a décidé qu'il ne reprendrait pas sa carte à Château-Bernard pour la saison à venir. Le second au contraire, semble content de sa première saison, il se sent intégré et compte reprendre sa carte dans cette ACCA. On retrouve alors l'importance de la convivialité, des liens entre les gens. Tous les chasseurs rencontrés dans le péri-urbain qui chassent sur d'autres territoires pour chasser en battues le font sur des territoires où ils connaissent et s'entendent bien avec les autres chasseurs :

« Oui mais aussi parce que j'avais des connaissances qui chassaient là-bas, qui m'ont aidé, qui m'ont incité un peu à venir. Mais comme cette année je vais recommencer à y retourner, parce que ça me fait découvrir et maintenant il y a une bonne ambiance j'aime bien. »
(enquête 12)

Il apparaît que le fait de connaître un ou des chasseurs sur un territoire influence le choix du territoire de chasse des nouveaux chasseurs par rapport à l'ambiance, mais aussi dans ce phénomène de « parrainage », qui permet d'être accepté plus vite et plus facilement sur un territoire en tant qu'étranger.

Ainsi, en pratiquant la chasse, un nouveau chasseur crée des liens avec d'autres chasseurs. Cette extension du réseau permet alors de faciliter son accès dans d'autres groupes et d'autres territoires. On peut le voir par les « invitations » à la journée. Un chasseur peut se faire inviter par un autre, ce qui lui donne la possibilité de chasser sur un autre territoire. Bages et Nevers analysaient cette pratique qui constituait selon eux « un système d'échange généralisé entre chasseurs à l'intérieur de réseaux de parenté ou d'affinité » (Bages, Nevers, 1982, p212). Une des stratégies pour entrer sur un territoire en tant qu'étranger peut être alors de se faire inviter à la journée. En effet, Bozon analysait en 1982 que cette pratique permettait entre autre, d'institutionnaliser « des positions d'attente (stage de fait, avant l'admission définitive) » (Bozon, 1982, p340). On retrouve ce phénomène encore aujourd'hui. En effet, les invitations permettent de « connaître » le chasseur invité et peuvent donner lieu, à terme, à l'accès au territoire en tant qu'étranger :

« il a chassé avec nous l'année dernière mais en invité, et cette année, il a demandé sa carte sur la commune et on a accepté parce qu'il est droit. »
(enquête 13)

Il est intéressant de remarquer que les invitations fonctionnent souvent sous la forme de don-contre don (Mauss, 1923). En effet, un chasseur qui invite un autre chasseur sur son territoire, attend en retour une invitation de celui-ci. On peut voir aussi que dans la pratique des invitations, le chasseur invité subit une sorte de « rabaissement », notamment dû au fait qu'il ne connaît pas le territoire. Cet effet « d'abaissement » peut agir de manière explicite, l'invité sera « posté » par les autres chasseurs en battue par exemple. Mais il peut aussi agir par des codes implicites, un nouveau chasseur enquêté évoque en effet, qu'il n'amène pas ses chiens sur les territoires où il va en tant qu'invité :

« Je n'ai jamais emmené mes chiens là-haut.(...) Encore un de mes chiens qui traque qui va leur faire tuer un sanglier à eux tu t'en fous. Mais que ce soit un de mes chiens qui emmène un des leurs à la faute. Là ça ferait vraiment chier »
(enquête 17)

2) Choix par facilité d'accès à un territoire.

La politique des ACCA quant à la sélection des étrangers sur le territoire est de l'ordre du relationnel, les étrangers sont rarement inconnus :

« on peut dire qu'ils sont étrangers hein, mais bon, disons que on aime mieux avoir quelqu'un qu'on connaît hein, que quelqu'un qu'on connaît pas du tout hein »
(président ACCA 3)

Un des objectifs de la création des ACCA avec la loi Verdeille, était en effet d'ouvrir la pratique de la chasse à des personnes extérieures à la commune avec l'obligation des 10 % « d'étrangers ». Néanmoins les ACCA, organisées par une hiérarchie de statuts selon les degrés d'intégration à la communauté locale (propriétaire, résident, étranger) restent très inégalitaires. Les « étrangers » doivent faire une demande d'intégration à l'ACCA qui sera ré-examinée tous les ans et payent des cotisations supérieures à celles des propriétaires et des résidents. Bozon en 1982, analyse une certaine résistance des locaux à l'«intrusion» de chasseurs extérieurs afin que les « gens du pays » gardent l'avantage sur les droits d'usages du territoire : « *L'étranger est donc par définition celui dont on se méfie: sa situation s'oppose point par point à celle du propriétaire.* » (Bozon, 1982, p340).

Ce processus correspond au monde de l'opinion. Le principe supérieur commun du monde l'opinion est la reconnaissance des autres, la grandeur dépend en effet, entièrement du public et est définie par la notoriété. Pour accéder à l'état de grand, il faudra bénéficier de l'estime des grands c'est à dire, de ceux qui concentrent déjà l'estime des autres sur eux. Celui qui sera désigné comme petit, au contraire, sera l'inconnu.

La difficulté d'entrer dans une ACCA en tant qu'étranger se retrouve encore aujourd'hui dans notre étude. Certains chasseurs choisissent donc leur territoire de chasse par dépit. En effet, certains chasseurs chassent sur leur territoire de résidence pour être sûrs de pouvoir chasser, car l'ACCA ne peut pas leur interdire l'accès, mais certains préféreraient chasser ailleurs.

« Moi je suis légitime à Commune X parce que j'ai... j'ai ma maison, j'ai mon adresse, donc je peux. Là je me suis pas posé la question (...) si j'avais eu l'opportunité d'aller chasser à Commune Y, j'aurais pas demandé à Commune X»
(enquête 11)

Le bureau des ACCA acceptent donc des étrangers qu'il connaissent en premier lieu. Il semble qu'ensuite, le fait de ne pas aller à la chasse souvent et donc de ne pas beaucoup tuer entre en jeu. En effet, certains chasseurs pensent qu'ils ont été acceptés dans leur ACCA dû au fait que le bureau savait qu'ils habitaient loin et donc qu'ils ne viendraient pas souvent.

Les présidents des ACCA étudiées ne semblent pas ressentir le besoin de d'accueillir de nouveaux membres. En effet, les présidents dans le péri-urbain et celui de St martin d'Hères (grand pôle), trouvent que, pour la superficie chassable de leur ACCA, le nombre de chasseur est suffisant. Le président des ACCA de montagne dit qu'il aimerait qu'il y ait plus de chasseurs notamment pour les cotisations.

Les ACCA sont dépendantes des cotisations de leur membres, mais ne choisissent pas forcément d'ouvrir le territoire à plus d'étrangers. On peut le voir en particulier avec l'ACCA du Bourg d'Oisans. La superficie chassable est composée de deux locations ONF qui sont des territoires plus faciles d'accès que le reste de l'ACCA, mais le prix de ces locations augmente chaque année. Lors de la dernière assemblée générale, les chasseurs avaient le choix entre accepter plus d'étrangers ou augmenter le prix des cartes des sociétaires déjà intégrés, ils ont choisi d'augmenter le prix des cartes.

C'est le bureau qui sélectionne les étrangers acceptés dans l'ACCA. Un des enquêtés explique que l'un de ses amis pense s'investir dans le bureau de son ACCA pour modifier, entre autre, la politique d'acceptation des étrangers :

« ouais, il a envie maintenant. Mais je trouve ça bien, parce que... je parle pas que par rapport à mon avantage à moi, d'être pistonné, ça c'est évident, mais par rapport à quelqu'un qui soit un peu plus jeune »
(enquête 11)

Enfin, certains nouveaux chasseurs qui chassent sur leur lieu de résidence y chassent par facilité, pour éviter de prendre la voiture ou de faire trop de kilomètre :

« Donc ça s'est bien on n'a pas besoin de prendre la voiture, et emmener les chiens. On descend là et hop, enfin on n'est pas obligé d'aller que là mais c'est la facilité d'être à côté. »
(enquête 12)

L'un d'entre eux n'a, par exemple, pas encore le permis et explique que s'il l'avait, il ne chasserait peut être plus là.

3) Choix par attachement au territoire

Enfin, certains chasseurs chassent sur leur territoire de résidence parce qu'ils sont « chez eux ». Par « chez eux », ils entendent attachement à ce territoire.

On retrouve dans ces discours ce que Bonnemaïson définit par territorialité : « Elle inclut ce qui fixe l'homme aux lieux qui sont les siens et ce qui pousse au dehors du territoire, là où commence « l'espace ». Toute analyse de territorialité s'appuie donc sur une relation interne et sur une relation externe » (Bonnemaïson, 1981, p256) Le territoire est alors à la fois un espace physique mais aussi social et vécu. Il englobe l'affectivité, les souvenirs, les relations qui lient les acteurs les uns aux autres. Il est intéressant de remarquer une différence entre le lieu de résidence et le lieu de provenance. En effet, le « chez moi » représente plus le lieu de provenance familiale. Certains des nouveaux chasseurs enquêtés, qu'ils chassent sur leur lieu de résidence ou pas, aiment retourner chasser sur leur lieu de provenance familiale. On peut le voir notamment avec un enquêté né en Bretagne :

« Après, j'allais chasser vers chez moi en Bretagne, c'est plus vallonné (...) mais je connais beaucoup mieux là-haut comme j'ai passé toute mon enfance avec les « Chnords ». Si je pouvais je préférerais chasser là-haut mais c'est pas si simple. »
(enquête 9)

En 1982, Chamboredon analysait en effet, que la pratique de chasse était un révélateur de l'appartenance locale : « la chasse est un des terrains où se projette la riche variété des modes de rattachement à une société villageoise ; elle révèle un continuum de modes d'appartenance, nés des mouvements contraires d'émigration et d'urbanisation d'une part, de ruralisation partielle d'autre part » (Chamboredon, 1982, p234).

Par le fait que ce territoire est vécu, sa structure physique ne correspond pas forcément à la structure objective, institutionnelle du territoire : les frontières de la commune ou de l'ACCA : « L'espace vécu est, pour reprendre un terme d'A. Frémont, un « espace -mouvement », formé par la somme des lieux et trajets qui sont usuels à un groupe ou à un individu. Il s'agit donc d'un espace de reconnaissance et de familiarité lié à la vie quotidienne. » (Bonnemaïson, 1981, p256). On peut voir cette notion d'espace vécu complètement relative et individuelle notamment avec l'enquête 10. Celle-ci explique être née sur la commune limitrophe. Elle chasse sur la commune où elle vit, mais aussi sur celle où elle est née, ce sont deux ACCA différentes, mais elle est « chez elle » dans les deux :

« Parce que on est chez nous on est à la campagne. On ne sait pas le bonheur que on a, voilà (..) Chez nous parce que on est quand même fils d'agriculteurs, c'est le territoire c'est la campagne. »
(enquête 10)

Il est aussi intéressant de remarquer qu'il existe une territorialité infra ACCA. En effet, certains nouveaux chasseurs parlent de « coins », de « secteurs » qu'ils affectionnent particulièrement. L'attachement à ces coins se caractérise par une connaissance poussée de ceux-ci. Ces secteurs sont souvent ceux du chasseur qui les a initiés, on retrouve alors les caractéristiques du monde domestique par le partage de connaissances et de pratiques avec le chasseur avec lequel on tisse des liens, mais aussi des caractéristiques du monde industriel. En effet, ces « coins » sont souvent appréciés parce que la chasse y est efficace.

Il apparaît une certaine persistance dans les pratiques en fonction du territoire. En effet, les nouveaux chasseurs du péri-urbain par exemple, chassent en majorité le petit gibier de plaine et les chasseurs en montagne ont une préférence pour la chasse du gros gibier de montagne (un seul chasse le petit gibier quand les autres chasses sont fermées). Il semble alors que la « culture » de la chasse propre à chaque territoire, influence les pratiques des nouveaux chasseurs. Néanmoins, il apparaît une certaine attractivité pour la chasse au gros gibier et notamment celle du sanglier. En effet, l'étude montre que les nouveaux chasseurs habitant dans le péri-urbain, même s'ils chassent le petit gibier, recherchent aussi la pratique des battues de sanglier. Ainsi, la plupart des nouveaux chasseurs du péri-urbain vont chasser sur d'autres territoires que leur lieu de résidence, pour avoir accès à cette chasse (toujours en fonction de leurs connaissances). Les chasseurs résidents en montagne, semblent quant à eux, avoir un certain privilège par le fait que leurs territoires sont giboyeux en gros gibier.

On peut alors constater un renversement de l'attractivité entre les territoires urbains et ruraux dans la pratique de la chasse. En effet, les territoires ruraux, souvent renvoyé à des traits péjoratifs que ce soit pour ce qui est de l'accès aux services, ou dans des représentations « rustiques », vont pour la pratique de la chasse devenir attractifs :

« Ce qui intéresse les jeunes, enfin, j'veux dire, dans les secteurs, dans les régions, sur les territoires de montagne ou de moyenne montagne, c'est au niveau de la chasse au gros gibier »
(président ACCA 5)

Même si un territoire de chasse va être, en premier lieu, choisi pour l'offre giboyeuse qu'il propose, la pratique de la chasse révèle que le territoire prend ensuite une dimension sociale. Ainsi, les nouveaux chasseurs pratiquent surtout sur des territoires où ils connaissent et s'entendent bien avec les autres chasseurs. La pratique de la chasse semble alors avoir une dimension médiatrice entre les hommes et les territoires. Cette dimension permet en effet, d'entrer plus facilement sur un territoire en tant qu'étranger.

Par le fait que l'accès en tant qu'étranger soit compliqué, certains nouveaux chasseurs chassent sur leur territoire de résidence par dépit. Certains, au contraire, chassent où ils habitent parce qu'ils sont attachés à ce territoire et particulièrement à des secteurs.

Enfin, on remarque une certaine inertie des pratiques en fonction de l'offre giboyeuse des territoires. Cela peut faire penser que la chasse reste une pratique de proximité. En effet, on chasse principalement le gibier qu'il y a chez soi. Toutefois, la chasse du gros gibier semble apparaître attractive pour les nouveaux chasseurs citadins et du péri-urbain. Ce phénomène peut alors renouveler un certain attrait pour les territoires de montagne dans la pratique de la chasse.

Chapitre 3

Les effets de la pratique de la chasse.

Nous allons voir dans ce chapitre les effets de la pratique de la chasse sur les nouveaux chasseurs. Nous verrons dans un premier temps, les différentes connaissances que la pratique de la chasse apporte à un acteur. Nous analyserons ensuite, une certaine prise d'autonomie par les nouveaux chasseurs dans leur pratique.

1) Une richesse de connaissances.

La pratique de la chasse donne lieu à un regard différent sur le territoire. En effet, le fait de chasser sur un territoire permet de le connaître différemment. Certains chasseurs qui n'habitent pas sur leur territoire de chasse affirment qu'ils connaissent mieux leur territoire de chasse que leur territoire de résidence. Les chasseurs qui chassent sur leur territoire de résidence jugent qu'ils l'ont « redécouvert » en y chassant. Ainsi, certains de ces chasseurs analysent qu'ils perçoivent le territoire différemment depuis qu'ils y chassent. En effet, le territoire va être perçu tout d'abord par les animaux qui le peuplent. Les nouveaux chasseurs vont en effet mieux connaître les espèces qui y vivent et parfois même avoir un ordre d'idée de l'effectif.

On remarque des différences dans la reconnaissance des espèces entre certains chasseurs citadins et les chasseurs montagnards. Dans le discours des chasseurs citadins on retrouve plus des difficultés à la reconnaissance des espèces. Ainsi certains avouent avoir « ouvert des livres » ou « regardé des vidéos » :

« Moi avant de monter, les seuls animaux que j'avais vu c'était ceux du parc Paul Mistral (...) alors oui c'est sûr, on va faire la différence entre un sanglier et une biche évidemment, mais après sur l'espèce de même type entre-guillemets mais voilà par rapport à une différence de gabarit ce n'est pas toujours évident »
(enquête 2)

Les connaissances portent essentiellement sur les espèces chassables, mais aussi sur le territoire en général, son histoire :

« avant pour moi c'était à peu près tout la même chose, je savais pas (...) tandis que aujourd'hui je sais où ils sont et je connais un peu, bon pas toute l'histoire de tous les secteurs mais de certains secteurs je connais certaines histoires »
(enquête 16)

Les connaissances des nouveaux chasseurs s'acquièrent par l'expérience personnelle, mais aussi par la transmission des savoirs des chasseurs plus âgés ou initiés depuis plus longtemps. En effet, nous l'avons vu en première partie, les anciens chasseurs ont souvent le rôle de passeurs de codes, d'objets, mais aussi de connaissances. On peut alors mesurer l'intégration d'un nouveau chasseur à son accession aux savoirs des anciens. En effet, un chasseur bien intégré, qui fait « bonne impression », recevra avec plaisir les « astuces » des anciens.

L'initiation du nouveau chasseur peut alors porter sur la spatialité qui a un rapport direct au gibier avec, par exemple, le partage des « bons coins » ou des passages des animaux. La transmission de connaissances peut porter sur les espèces elles-mêmes (habitats, déplacements etc.) ou sur l'historicité du territoire par les anecdotes de chasse par exemple. L'initiation peut aussi être

corporelle avec l'apprentissage des manières de se déplacer pour ne pas être vu, senti ou entendu par l'animal. La transmission des savoirs peut aussi porter sur les façons de dépecer, découper et partager le gibier par exemple.

Tous ces savoirs apportent de la grandeur aux chasseurs et l'apprentissage peut être vu comme des mises à l'épreuve. Par ces mises à l'épreuve de l'ordre du domestique (respect des traditions, des anciens), on passe ensuite dans le monde de l'opinion. Nous l'avons vu dans la seconde partie relative à l'accès à un territoire de chasse en tant qu'étranger, le fait d'être connu est important dans la pratique de la chasse. Néanmoins, il faut avant tout être connu positivement, c'est à dire, ne pas avoir seulement une réputation, mais surtout une bonne réputation. Ainsi, si un nouveau chasseur respecte les anciens, leurs savoirs et leurs codes, il aura des chances d'accéder à un état de grandeur, c'est à dire d'avoir l'estime et la confiance des autres :

« avec le temps je pense, ils ont vu que je faisais pas n'importe quoi, que je faisais attention (...) la confiance elle est arrivée comme ça »
(entretien 12)

L'initiation d'un nouveau chasseur à la pratique de la chasse sera plus rapide et facile par la fréquentation et le respect des anciens. Cela peut expliquer que la plupart des nouveaux chasseurs rencontrés chassent en collectif. En effet, par le fait que le territoire de chasse est principalement social, il semble qu'un nouveau chasseur intègre avant tout une équipe, plus qu'une ACCA. L'équipe va avoir un rôle de passation de savoirs pratiques tels que les connaissances que nous venons d'explicitier, mais aussi d'éthique. Contrairement aux ACCA, les équipes de chasseurs semble regrouper des individus qui ont une même vision de leurs pratiques, de ce qui caractérise l'état de grand et de petit. Les équipes sont le plus généralement créées en effet par affinité, sauf dans les petites ACCA qui regroupent moins de 40 chasseurs et où les battues sont réalisées en une seule équipe.

On retrouve alors dans les grosses ACCA étudiées, celles du Bourg d'Oisans et d'Allemont, (commune isolée hors influence des pôles) qui comptent plus de 100 chasseurs toutes les deux, beaucoup de compétition entre les équipes. La compétition dans les ACCA porte essentiellement sur le sanglier. Les prélèvements de sanglier ne sont pas limités et c'est une espèce réputée pour sa ruse et sa puissance, de ce fait c'est une chasse qui apparaît valorisante. Ainsi la chasse du sanglier semble produire de la compétition :

« c'est pour le matin, pour trouver les pieds, vu que si il y a des jours où il y en n'a pas beaucoup. Une fois que tu l'as trouvé tu as intérêt à te dépêcher (...) ce n'est pas vraiment la guerre ... Il ne faut pas dire bah tiens j'ai trouvé un pied, je vais aller boire le café »
(enquête 17)

Les nouveaux chasseurs de cette ACCA comparent leurs équipes à une « petite famille ». Les équipes vont avoir leurs règles implicites, leur éthique, leurs habitudes et certaines se dénigrent entre elles :

« ils ont mis une caméra pour surveiller l'agrainoir (...) ben ils ont vu des gens d'une autre équipe venir ben justement dégrader l'agrainoir parce que ils étaient jaloux de, du fait que dans notre équipe on soit plus nombreux que dans la leur »
(enquête 16)

L'étude réalisée révèle des processus d'exclusion de certains chasseurs de la part des équipes. En effet, on peut voir que les chasseurs considérés comme « viandars » sont écartés. Les chasseurs « viandars » sont décrits par les nouveaux chasseurs comme des chasseurs prêts à tout pour le meilleur trophée et capables de braconner. Ce serait des chasseurs qui vont à la chasse « pour manger » :

« Il y en a qui vont à la chasse ils n'ont pas forcément de chiens, ils vont juste pour tuer (...) il y en a qui prennent juste leur permis pour aller tuer des... tuer et puis pouvoir après manger. »
(enquête 12)

On retrouve par ce terme de « manger », les caractéristiques dévalorisées du monde de l'inspiration. En effet, rapporter le gibier à la seule consommation renvoie à la pratique d'une chasse matérialiste. Le chasseur valorisé est celui qui chasse par « passion », passion de la traque et des chiens notamment. Ainsi, les chasseurs considérés comme « viandars » seront dévalorisés par les autres et mis à l'écart. Par la désignation des chasseurs de ce qui est la « bonne » chasse et la « mauvaise » chasse, les nouveaux chasseurs vont donc s'imprégner d'une certaine éthique.

On retrouve dans ce processus de stigmatisation et d'exclusion des chasseurs « viandars » un enchevêtrement de caractéristiques de différents mondes. On remarque en effet, des aspects du monde domestique, de l'inspiration et de l'opinion. Les chasseurs, pour être considérés comme grands, doivent respecter les anciens qui sont ceux qui ont les savoirs et les « bonnes » pratiques. Les bonnes pratiques renvoient aux caractéristiques valorisées du monde de l'inspiration (la passion, détachement au matériel etc). Enfin, un chasseur qui pratique la « bonne chasse » sera reconnu et gagnera l'estime des autres (monde de l'opinion).

Les équipes de chasse ou les chasseurs initiés participent alors à « l'éducation » des nouveaux chasseurs. L'initiation passe ainsi par des connaissances écologiques, techniques, territoriales, mais aussi une certaine éthique.

2) Une prise d'autonomie.

Malgré la dimension très sociale de la pratique de la chasse, on remarque que certains des nouveaux chasseurs ressentent le besoin ou l'envie de s'éloigner d'un groupe. En effet, l'influence ou la « pression » du groupe, apparaît pour certains pesante, ce qui peut les pousser à prendre leurs distances avec certains chasseurs.

Les nouveaux chasseurs, en voulant prendre de la distance avec le groupe de chasseurs ou le chasseur « parrain », tentent de s'extraire du monde domestique pour trouver leur propre pratique de la chasse. Le monde domestique est en effet, caractérisé par le renoncement à son autonomie personnelle.

« C'est-à-dire que les jeunes qui voulaient pas être « drivés » sans arrêt par quelqu'un qui va leur dire « tu devrais, je t'autorise à tirer ci, tu vas tirer ça ». Donc ceux-là, bah (...) ils acceptent moins de partir, à quatre ou cinq et puis bon d'attendre qu'on leur donne bien l'autorisation de... »
(Président ACCA 5)

Il apparaît avec l'étude que c'est souvent la sécurité qui fait que les nouveaux chasseurs peuvent se détacher d'un groupe et particulièrement des anciens. Les équipes sont souvent intergénérationnelles ainsi, les nouveaux chasseurs peuvent se retrouver à chasser avec des chasseurs qui n'ont pas eu la même formation qu'eux. Les formations au permis de chasser portent essentiellement sur la sécurité, il semble alors que les nouveaux chasseurs ressentent un décalage entre ce qu'ils ont appris et ce qu'ils voient de la pratique des autres et notamment des anciens. C'est un des arguments que pratiquement tous les nouveaux chasseurs de l'étude évoquent lorsqu'ils parlent de manière péjorative des anciens chasseurs :

« Prenez un vieux chasseur et faites lui passer le permis aujourd'hui. Ah ben il est recalé et je pense qu'il va le passer une paire de fois hein (...) Ils n'ont pas les habitudes que nous on nous a donné... voilà, lever le fusil, analyser, tirer... Non c'est je lève, je tire, il n'y a pas d'analyse ».
(enquête 3)

L'étude réalisée fait aussi apparaître que c'est surtout par l'expérience, la pratique que les nouveaux chasseurs prennent leur autonomie par rapport au chasseur qui les a initié. On peut voir en effet que la majorité des nouveaux chasseurs rencontrés pratiquent plusieurs modes de chasse. Par la pratique de plusieurs modes de chasse, les nouveaux chasseurs découvrent alors ce qui leur plaît. La plupart débutent, comme nous l'avons vu en première partie, en accompagnant un chasseur déjà initié. Néanmoins, après l'expérience de différents modes de chasse, certains se détournent de ce par quoi ils ont débuté. Les nouveaux chasseurs ont la possibilité de « toucher » à différents modes de chasse notamment par la pratique des invitations, que nous avons évoqué en seconde partie. En effet, les nouveaux chasseurs de notre étude, ont pratiquement tous été invités au moins une fois à chasser sur d'autres territoires, ce qui leur a permis de découvrir d'autres pratiques et d'autres territoires. On peut voir de nombreux enquêtés changer de mode de chasse après un an ou deux de pratique. Certains ont commencé en suivant en chasse individuelle et se tourne vers la battue, d'autres au contraire, même si c'est plus rare, ont commencé par la battue et se tournent progressivement vers la chasse individuelle. Il semble alors, que les nouveaux chasseurs aient

besoin de « toucher » à différents modes de chasse pour savoir ce qui les intéresse et ce qui leur déplaît, pour concevoir leur propre pratique personnelle de la chasse.

La pratique de la chasse semble alors apporter un certaine éthique et une richesse de connaissances. Des connaissances qui sont tout d'abord humaines, par les relations personnelles qu'apporte l'entrée dans la pratique. De plus, ces connaissances sont aussi techniques et territoriales. Ces savoirs semblent s'acquérir par la fréquentation de chasseurs initiés, mais aussi par la pratique personnelle, propre à chaque acteur.

Il semble alors, qu'après l'entrée dans la pratique, par l'expérience, le tâtonnement, certains nouveaux chasseurs prennent de l'autonomie. Cette autonomie passe par le fait de savoir ce qui leur plaît ou pas. Ainsi, certains vont s'ouvrir à d'autres pratiques qui correspondent plus à ce qu'ils affectionnent, ou fréquenter d'autres chasseurs qui ont la même vision de la chasse qu'eux.

Conclusion

Depuis cinquante ans la chasse subit des transformations, notamment avec l'arrivée de citadins en milieu rural. Elle a été considérée comme une activité traditionnelle notamment parce qu'elle a longtemps été une pratique relevant de l'initiation, principalement orchestrée du père vers le fils. Cette initiation aujourd'hui, même si elle est moins présente à l'intérieur même d'une famille, revêt toujours les caractéristiques du monde domestique. En effet, la pratique de la chasse est avant tout une pratique d'interconnaissance. Nous l'avons vu en première partie, pratiquement tous les nouveaux chasseurs entre dans la pratique par la connaissance d'un chasseur déjà initié.

L'une de nos hypothèses de départ était que les chasseurs citadins (donc étrangers) subissaient une intégration plus difficile sur un territoire. Il semble en effet que ce soit le cas, particulièrement s'ils ne connaissent pas de chasseurs. Mais ce constat ne se fait pas seulement avec les chasseurs citadins. En effet, l'intégration sur un territoire pour tous les nouveaux chasseurs va dépendre de leurs connaissances.

Ainsi, la plupart des nouveaux chasseurs, qu'ils soient citadins ou pas, choisissent leur territoire de chasse en fonction de leurs connaissances. Pour certains, ce choix semble être une nécessité à leur pratique de la chasse. En effet, certains expliquent que de ne pas connaître les chasseurs de leur commune rend difficile leur entrée dans la pratique. Ils préfèrent donc aller chasser sur les communes alentours où ils sont déjà intégrés à un groupe de chasseurs. En effet, un acteur qui entre sur un territoire par l'intermédiaire d'un autre chasseur connaîtra une entrée dans la pratique de la chasse plus rapide et facile.

Ainsi, le fait de connaître un chasseur déjà initié permet au nouveau chasseur, l'entrée sur un territoire. Pour leurs premières chasses, les nouveaux chasseurs suivent leur connaissance. On peut alors considérer que les premières chasses sont souvent les premières mises à l'épreuve que subissent les nouveaux chasseurs étrangers, notamment avec la présentation aux autres chasseurs du territoire. Cette présentation va permettre de « sonder » l'entrant. Un nouveau chasseur qui ferait « mauvaise impression » ne recevra pas les « astuces », les « ficelles » des chasseurs initiés. L'intégration d'un nouveau chasseur sur un territoire ou dans une équipe peut donc se mesurer par la volonté, le désir des anciens, à transmettre leurs connaissances.

Ainsi, la réussite de l'intégration sur un territoire ou dans une équipe va avoir des caractéristiques du monde domestique (respect des anciens, des codes etc), mais aussi de l'opinion. Les effets de réputations jouent un rôle essentiel : les chasseurs se connaissent, savent qui sont les « bons » et les « mauvais », ceux qui pratiquent la chasse pour manger (« les viandars ») et les « passionnés ». Le fait de se connaître entre eux rassurent les chasseurs mais peut freiner l'intégration de chasseur inconnus.

C'est sûrement parce que cette pratique est encore largement fondée sur l'interconnaissance et les réputations que les ACCA refusent, ou du moins, ne sont pas enthousiastes, à prendre des chasseurs inconnus. En effet, l'étude révèle que les bureaux des ACCA étudiées, ne veulent pas voir le nombre de chasseurs baisser, néanmoins, elle font rarement le choix d'accepter des chasseurs inconnus. La raison alors évoquée est la peur de l'entrée sur le territoire d'un « mauvais chasseur » : un braconnier, un « viandar », ou qui ne respectera pas la sécurité.

Une autre hypothèse que nous avons formulée était que les nouveaux chasseurs citadins recherchaient le contact avec la nature par cette pratique. Il apparaît que pratiquement tous les nouveaux chasseurs justifient leurs entrée par cet argument, pas seulement les citadins. La nature,

pour les nouveaux chasseurs revêt alors une dimension fonctionnelle (prélèvement de gibier), sociale, mais aussi sensible, de contemplation et parfois sportive, avec la chasse en montagne par exemple. On peut alors voir que les justifications à la pratique sont alors souvent de l'ordre de l'inspiration. Les nouveaux chasseurs évoquent peu des justifications de l'ordre de la cité industrielle. En effet, dans leurs discours, le prélèvement gestionnaire ne semble pas être le plus important. Toutefois, la convivialité est primordiale, c'est un des arguments pour évoquer la pratique, mais aussi comme nous l'avons vu, le choix du territoire de chasse.

Nous avons pu voir que chaque mode chasse est pratiqué pour des raisons différentes, mais les résultats de l'étude montrent que la chasse en battue est particulièrement recherchée par les nouveaux chasseurs. Cela peut s'expliquer par le fait que la battue est un mode de chasse collectif et donc propice à la convivialité et au partage, mais aussi par le fait que le sanglier est réputé pour être une bête rusée et puissante, ce qui rend sa chasse difficile.

L'attraction de la chasse du sanglier montre que certains chasseurs, notamment ceux du péri-urbain, vont chasser sur les communes alentours pour pratiquer cette chasse. Néanmoins, les nouveaux chasseurs de St Savin et Bourgoin-Jallieu chassent en majorité le petit gibier de plaine, tout comme les nouveaux chasseurs de montagne chassent en majorité le gros gibier de montagne. On retrouve là une certaine attractivité pour la chasse de proximité.

Il apparaît alors un rapport au territoire avant tout social pour les nouveaux chasseurs. En effet les relations, les connaissances de chasseurs vont être le point d'appui à l'accès à un territoire. De plus, le territoire va aussi être le support des relations : par la pratique de la chasse sur celui-ci, les chasseurs vont entretenir leurs liens, développer un réseau. On peut voir pour certains un attachement particulier à un territoire de chasse. Cet attachement est fondé sur la connaissance de celui-ci, des souvenirs qui y sont rattachés. Ce territoire est alors souvent un lieu rattaché à leur enfance. De plus cet attachement est également de l'ordre de l'efficacité, le fait de la connaître rend la chasse plus facile, efficace. Par ailleurs, il regroupe aussi des liens aux personnes et des souvenirs, un vécu. On peut alors dire qu'il existe une certaine inertie des appartenances en lien avec le territoire que l'on retrouve dans la pratique de la chasse. On a en effet pu voir que certains chasseurs de notre étude qui auraient la possibilité de chasser sur leur commune, préfèrent chasser sur le territoire de leur enfance.

La pratique de la chasse pour les nouveaux chasseurs rencontrés semble alors mettre en évidence un lien territorial, souvent social.

Bibliographie

- Bages R, Nevers JY., *L'organisation locale de la chasse. Autodéfense collective et régulation des conflits* In: Études rurales, N°87-88, 1982.
- Bertaux D., *Le récit de vie* -3eme édition- L'enquête et ses méthodes, Broché, 2010.
- Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeurs*, Broché, 1991.
- Boltanski L., *La condition fœtale : une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Broché, 2004.
- Bozon M., *Chasse, territoire, groupements de chasseurs*, In: Études rurales, N°87-88, 1982.
- Chamboredon JC., *La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural*, In: Études rurales, N°87-88, 1982.
- Dalla Bernardine S, *Pour qui est le don ? La comédie de l'innocence dans l'imaginaire cynégétique contemporain*, Ethnologie française, nouvelle série, T. 25, No. 4, Mélanges: Politique - musique enfance, 1995.
- Di Méo G., *De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie*, In : L'information géographique, No 62, 1998.
- Fabiani JL., *L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature*, In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 54, 1984.
- Fabiani JL, *Quand la chasse populaire devient un sport. La redéfinition sociale d'un loisir traditionnel*, In: Études rurales, N°87-88, 1982.
- Grillot C, *Une lecture de « L'Amazone et la cuisinière »*, L'Homme, No 212, 2014.
- Latour M, *Changer de société . Refaire de la sociologie*, Paris La découverte 2005.
- Mauss M., *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés primitives*, l'Année Sociologique, seconde série, 1923-1924.
- Micoud A., *Vers un nouvel animal sauvage ; le sauvage « naturalisé vivant »?*, Nature Sciences et Sociétés, 1, 3, 1993.
- Muller L., *La pratique sportive en France, reflet du milieu social*, Données sociales, 2006.
- Nachi M., *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Colin, coll. Cursus, 2006.
- Picon B., *Chasse, pêche, cueillette : un même objet support d'attitudes et de pratiques sociales différenciées*, In: Sociétés contemporaines N°8, Décembre 1991

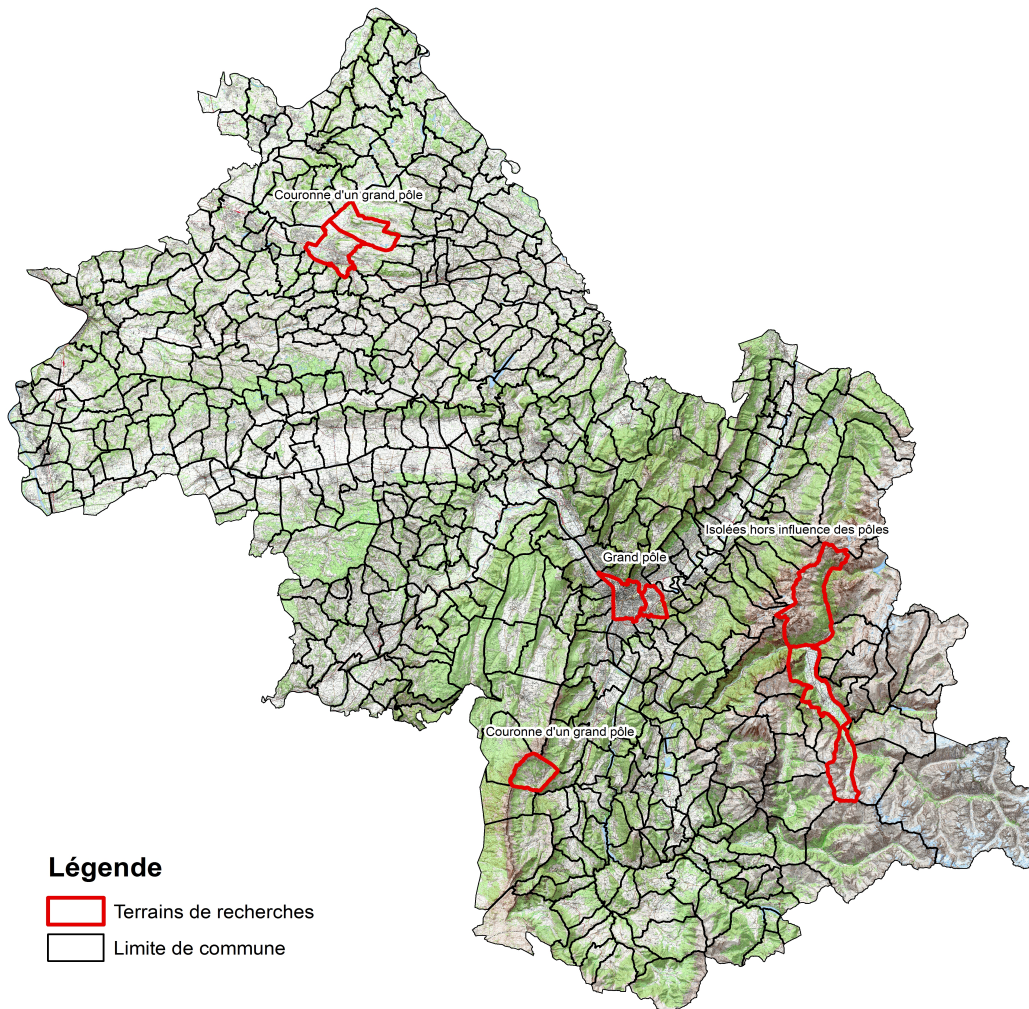
- Rieutort L., *Du rural aux nouvelles ruralités*, Revue internationale d'éducation de Sèvres, No 59, 2012
- Scherrer, Réinventer la chasse au XXI siècle, rapport adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 11 décembre 2002.
- Testart A, *Pourquoi les femmes ne débouchent-elles pas les bouteilles de vin?*, L'Homme, No 212, 2014.
- Traini C., *Territoires de chasse*, Ethnologie française, Vol 34, 2004.
- Vanier M., *Métropolisation et tiers espace, quelle innovation territoriale?*, Rencontres scientifiques franco-Sud-Africaines de l'innovation territoriale, Jan 2002, Grenoble - Avignon, France. pp.5, 2003.
- Verger D., *Le fusil de chasse : une affaire d'homme et de rural*, In: Économie et statistique, N°147, Septembre 1982.
- Enquête « Nomadisme », pour la FNC, 2006.
- Enquête « Qui sont les nouveaux chasseurs ? », CSA, 2004.

Annexes


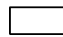
Annexe 1 :




Localisation des communes de recherches en Isère




Légende

-  Terrains de recherches
-  Limite de commune



N



20 Kilomètres

Sources : IGN, INSEE
R BELMONT le 27/08/2015